

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 8 décembre 2020

Date d'affichage 8 décembre 2020

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 24 (+ 5 procurations)

votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT

Le QUINZE DECEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Eric PAPILLON, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas CHABLE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel VIGNERON, Mme Marie DENONELLE, M. Nicolas GUILLARD, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Lionel COURTEMANCHE, M. Carl GUILLEMIN, Mme Edith ALIX, M. Dominique MORANCE, Mme Sophie DOLLON, Mme Delphine LETESSIER, Mme Françoise PELLODI.

Excusés : M. Christophe BISI (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), Mme Olivia JAMAIN (Pouvoir donné à Audrey MAMONTEIL), M. Franck POTAUFEUX (Pouvoir donné à Emmanuel BOIS).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Marie-Hélène TROUILLOT a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SOUTIEN AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU, CONVENTION DE PARTENARIAT

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Maire,

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de La Ferté-Bernard renforce sa politique sportive en faveur du sport en l'élargissant aux sportifs de haut niveau.

Le Maire propose une enveloppe de 20 000 € annuelle à destination des athlètes de haut niveau amateurs licenciés au sein d'un club fertois dans les disciplines olympiques individuelles.

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder une enveloppe globale de 20 000 € annuelle à destination des athlètes de haut niveau pour l'année 2021,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints,

- A signer les conventions avec les associations sportives et les sportifs concernés,
- A régler tous les frais qui en découlent.

Reçu en
Sous-Préfecture le
17 Dec 2020

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE
COMMANDE AVEC LE CCAS, LA RESIDENCE AUTONOMIE LE
CLOSEAU, LE SSIAD DANS LE CADRE DES TARIFS REGLEMENTES DE
VENTES D'ELECTRICITE**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les nouvelles dispositions de l'article L.337-7 du code de l'énergie sur l'éligibilité au TRV,

Vu le rapport du Maire,

Le contrat d'électricité aux tarifs réglementés de la commune prendra automatiquement fin le 31 décembre 2020. La ville devra donc dans ces conditions choisir et signer, une offre de marché adaptée à ses besoins auprès d'un fournisseur, dans le respect des règles de la commande publique.

Reçu en
Sous-Préfecture le
21 Dec 2020

Pour cela, une convention de groupement de commande entre la ville de La Ferté-Bernard, le CCAS, la résidence autonomie le Closeau et le SSIAD pourrait être signée pour permettre de bénéficier de la meilleure offre. La commune pourrait en être le coordonnateur.

Le Conseil municipal se prononcera sur la signature d'une convention de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre des tarifs réglementés de vente d'électricité et autorisera le lancement de la consultation correspondante.

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes précité,

PREND ACTE que la commune est désignée coordonnateur du groupement,

AUTORISE, Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer la convention correspondante et à effectuer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision ainsi qu'à régler les frais en découlant.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

DSIL DE RELANCE : DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX NOTRE-DAME – TRANCHE CONDITIONNELLE 2 – PHASE 1 ET 2

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction du 30 juillet 2020 relative à la part exceptionnelle de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et à l'accompagnement de la relance dans les territoires,

Vu le rapport du Maire,

Considérant les travaux de réhabilitation de l'église Notre-Dame des Marais et plus particulièrement la tranche conditionnelle 2 Phase 1 et 2,

Considérant que cet édifice, inscrit sur la liste de Mérimée de 1840 est monument historique,

Considérant qu'au vu du contexte sanitaire une aide supplémentaire peut être accordée à la ville de La Ferté-Bernard dans le cadre desdits travaux,

Considérant qu'à la demande des services de l'état, une délibération est nécessaire pour compléter le dossier et permettre son instruction rapidement,

Après en avoir délibéré,

SOLLICITE auprès des services de l'état une subvention dans le cadre du dispositif du DSIL relance,

VALIDE le plan de financement prévisionnel ci-dessous,

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à effectuer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision ainsi qu'à régler les éventuels frais en découlant.

Reçu en
Sous-Préfecture le
17 Dec 2020

RESTAURATION EXTERIEURE DE L'EGLISE NOTRE DAME DES MARAIS
(monument historique inscrit sur la liste Mérimée de 1840)

Tranche Conditionnelle 2 - Phases 1 et 2

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL HT

Origine des financements	Montant de subvention sollicité ou obtenu	Taux	Montant des dépenses éligibles	Date d'attribution de subvention
Financement de l'Etat : Direction Régionale des Affaires culturelles	314 201,18 €	49%	785 502,95 €	
Financement de l'Etat : France. Relance	157 100,59 €	20%	785 502,95 €	
Conseil Régional des Pays de La Loire	157 100,59 €	20%	785 502,95 €	
Conseil départemental	157 100,59 €	20%	785 502,95 €	06/07/2017 & 15/03/2019 & 03/03/2020
Autre collectivité (à préciser)	0,00 €			
Autre financeur public (à préciser)	0,00 €			
Part restant à la charge du maître d'ouvrage	0,00 €			X
MONIANT TOTAL HT DE LA TRANCHE CONDITIONNELLE 2	785 502,95 €	100%	785 502,95 €	X



A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

**DRAC : SIGNAGURE D'UNE CONVENTION-ARRETE TRAVAUX
NOTRE-DAME TRANCHE CONDITIONNELLE 1 – PHASE 2**

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Maire,

Reçu en
 Sous-Préfecture le
17 Dec 2020

Considérant que La Direction Régionale des Affaires Culturelles accompagne la collectivité sur la prochaine tranche (Tranche Conditionnelle 1 Phase 2) et plus particulièrement sur les travaux de restauration de la chapelle Nord-Est du chevet et arcs-boutants,

Considérant qu'il est nécessaire de signer une convention-arrêté de travaux sur immeuble classé monument historique avec la DRAC pour l'ensemble des travaux de la tranche visée ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

SOLLICITE auprès des services de la DRAC l'aide maximum au titre des travaux de la Tranche conditionnelle 1 Phase 2,

VALIDE le plan de financement ci-dessous,

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention-arrêté avec la DRAC définissant les modalités pratiques de l'opération et tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

RESTAURATION COMPLETE DE L'EGLISE NOTRE DAME DES MARAIS
 TRANCHE CONDITIONNELLE 1
 REPARTITION DES DEPENSES PHASE 1 ET 2
 (conformément partenariat financier de la DRAC des PAYS DE LA LOIRE)

LOT	SOCIETE	DEPENSES TOTALES PHASES 1 ET 2				DRAC	DRAC
		OFFRE BASE	OPTION BIO	TOTAL HT	TOTAL TTC	CONVENTION 2019 - PHASE 1	CONVENTION 2020 - PHASE 2
1 - MACONNERIE - PIERRE DE TAILLE	SOCIETE LEFEVRE	412 218,40 €	0,00 €	412 218,40 €	494 662,08 €	206 109,20 €	206 109,20 €
2 - SCULPTURE - TRAITEMENT DE LA PIERRE	SOCIETE TOLLIS	446 014,10 €	30 600,00 €	476 614,10 €	571 936,92 €	223 007,05 €	253 607,05 €
3 - CHARPENTE	SOCIETE CRUARD	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 037,67 €	-1 037,67 €
4 - COUVERTURE - ETANCHEITE PLOMB	SOCIETE HERIAU	48 799,55 €	0,00 €	48 799,55 €	58 559,46 €	24 399,78 €	24 399,78 €
6 - ELECTRICITE *	SOCIETE GUERIN	6 494,20 €	0,00 €	6 494,20 €	7 793,04 €	3 300,00 €	3 194,20 €
		913 526,25 €	30 600,00 €	944 126,25 €	1 132 951,50 €	457 853,70 €	486 272,56 €
MAITRISE D'CEUVRE	ARCHI TRAVA	29 600,00 €	0,00 €	29 600,00 €	35 520,00 €	29 600,00 €	0,00 €
MISSION SPS	PIERRE SPS	3 800,00 €	0,00 €	3 800,00 €	4 560,00 €	0,00 €	3 800,00 €
		33 400,00 €	0,00 €	33 400,00 €	40 080,00 €	29 600,00 €	3 800,00 €
Marchés notifiés		946 926,25 €	30 600,00 €	977 526,25 €	1 173 031,50 €	487 453,70 €	490 072,56 €
Aléas		0,00 €	0,00 €	22 473,75 €	26 968,50 €	12 546,31 €	9 927,44 €
MONTANT TOTAL DES CONVENTIONS DRAC						500 000,00 €	500 000,00 €

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29
 Voix contre : 0

Abstention : 0

**DRAC : DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX NOTRE-DAME –
TRANCHE CONDITIONNELLE 2 – PHASE 1**

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Maire,

Reçu en
Sous-Préfecture le
17 Dec 2020

Considérant que les travaux de restauration de l'Eglise Notre-Dame des Marais vont arriver à la phase 5 sur 9 au total,

Considérant que cette étape correspond à la Tranche conditionnelle 2 – phase 1 et concerne plus particulièrement la restauration de la chapelle axiale du chevet,

Considérant que le montant total des travaux pour cette tranche est de 752.102,95 €,

Considérant que la Direction Régionale des Affaires Culturelles s'est engagée à subventionner les travaux par tranche de 500 000 €,

Considérant qu'il est nécessaire de solliciter auprès des services de la DRAC une subvention par phase de travaux,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de la DRAC l'aide maximum correspondant à la tranche 2 phase 1 au titre des travaux de restauration de l'église Notre-Dame des Marais,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

**REGION : DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX NOTRE-DAME –
TRANCHE CONDITIONNELLE 2 - PHASE 1**

Reçu en
Sous-Préfecture le
17 Dec 2020

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Maire,

Considérant que les travaux de restauration de l'Eglise Notre-Dame des Marais vont arriver à la cinquième phase sur 9 au total,

Considérant que cette étape correspond à la Tranche conditionnelle 2 – phase 1 et concerne plus particulièrement la restauration de la chapelle axiale du chevet,

Considérant que le montant total des travaux pour cette tranche est de 752.102,95 €,

Considérant que la Région des Pays de Loire s'est engagée à subventionner les travaux par tranche de 500 000 €,

Considérant qu'il est nécessaire de solliciter auprès des services de la Région des Pays de la Loire une subvention par phase de travaux,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région des Pays de Loire l'aide maximum correspondant à la tranche conditionnelle 2 phase 1 au titre des travaux de restauration de l'église Notre-Dame des Marais.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

FONDS DE CONCOURS CCHS – REPORT DOSSIERS ECOLE MARCEL Pagnol – VOIRIE COMMUNALE

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise en date du 26 septembre 2017 et du 17 décembre 2019 octroyant un fonds de concours de 12 500€ à la commune pour la réhabilitation de l'école Marcel Pagnol, et de 12 500€ pour des travaux de voirie communale,

Vu le rapport du Maire,

Considérant que la ville de La Ferté-Bernard n'a pas pu réaliser les travaux liés à la réhabilitation et extension de l'école Marcel Pagnol et ceux liés à la voirie communale,

Après en avoir délibéré,

SOLLICITE auprès de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise, le report d'exécution des programmes de travaux de l'école Marcel Pagnol et également celui lié à la voirie communale pour l'année 2021.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) POUR L'ANNEE 2020/2021

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Maire,

RAPELLE qu'en complément du déploiement de la licence Gestion des Ressources Humaines dispensée au sein de l'antenne CNAM de La Ferté-Bernard, il est nécessaire de développer différents axes d'intervention pour sensibiliser les populations à la présence du CNAM et ajuster au mieux le déploiement de l'offre de formation dans les années à venir selon les besoins en compétence du territoire.

Pour cela le CNAM envisage la réalisation un diagnostic territorial sur les besoins en compétence des entreprises.

Reçu en
Sous-Préfecture le
17 Dec 2020

Reçu en
Sous-Préfecture le
17 Dec 2020

Il précise que le montant de la subvention, pour cette période, s'élève à 2 500 Euros et que les modalités de versement sont les suivantes :

- 1 500 Euros à la signature de la convention,
- 1 000 Euros en Février 2021.

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'allouer une subvention de 2 500 Euros pour l'année 2020/2021 au CNAM afin de réaliser un diagnostic territorial sur les besoins en compétence des entreprises,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer la convention de partenariat avec le CNAM des Pays de La Loire pour l'année 2020/2021,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints à procéder au règlement de la subvention au CNAM d'un montant de 2 500 Euros, comme suit :

- o 1 500 Euros à la signature de la convention,
- o 1 000 Euros en Février 2021.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA SOCIETE CANIROUTE – CAPTURE DES ANIMAUX ERRANTS

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention signée en 2018,

Vu le rapport du Maire,

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler la convention entre la commune et la société CANIROUTE pour la capture et l'identification des animaux errants ou dangereux sur le territoire communal,

Il s'agira de se prononcer sur le projet de convention de partenariat avec la Société CANIROUTE, à compter du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 dont les tarifs se décomposent de la manière suivante :

Reçu en
Sous-Préfecture le
21 Dec 2020

- **Capture** : Taux d'intervention : 20,00 € HT par tranche de 10 minutes d'intervention
- **Frais supplémentaires** :
 - o **Moins de 50 kilos** :
 - Utilisation d'un pistolet hypodermique : 133,00 € HT
 - Par tir supplémentaire : 57,40 € HT
 - o **Plus de 50 kilos** :
 - Utilisation d'un pistolet hypodermique : 182,94 € HT
 - Par tir supplémentaire : 57,40 € HT
 - o **Assistance vétérinaire** :
 - Visite vétérinaire (taux horaire) : 75,00 € HT
 - Visite vétérinaire (taux majoré) : 100,00 € HT
 - Forfait anesthésique chien en fonction du poids :
 - o 0 – 10 kg : 22,57 € HT
 - o 11 – 20 Kg : 31,77 €
 - o 21 – 30 kg : 40,13 € HT
 - o > à 30 kg : 50,16 € HT
 - Forfait kilométrique : 0,70 € HT/km

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE les modalités financières pour la capture et l'identification des animaux errants ou dangereux sur le territoire ferroviaire,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention avec la Société CANIROUTE.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE « SERVEURS ET INFRASTRUCTURES » AVEC LA SOCIÉTÉ JP SOFTWARE & SERVICE

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat de service signé en date du 4 février 2020,

Vu le rapport du Maire,

Considérant que dans le cadre de la maintenance du serveur, des réseaux et des infrastructures informatiques, il convient de signer le renouvellement du contrat de service avec la société JP Software & Service représentée par Monsieur PAULIN.

Ce contrat consiste en une assistance sur toutes les problématiques serveurs, infrastructures et réseaux, à savoir :

- Suivi du système serveurs POXMOX (virtualisation),
- Conseil et service : accompagner la collectivité sur différentes prestations techniques et complexes,
- Suivi du système serveur,
- Conseils et services,
 - . Accompagne la collectivité dans les démarches d'évolutions informatiques,
 - . Accompagne la collectivité dans le renouvellement de la solution accès internet-VPN-téléphonie,
- Interventions à distance ou sur site : 64,17€ HT/heure,
- Forfait déplacement : 33€ HT/heure,
- Majoration des tarifs selon le coefficient suivant (en dehors des jours et horaires de bureau) : samedi x1,5 - et dimanche et jours fériés x2.

Reçu en
Sous-Préfecture le
21 Dec 2020

Il est proposé que ce contrat soit signé pour des prestations facturées mensuellement sur la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 07 août 2021.

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE les modalités du contrat de service avec la société JP SOFTWARE & Service,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints :

- A signer la convention de partenariat avec la société JP SOFTWARE & Service,
- A régler les factures qui découleront de ce contrat.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0
Abstention : 0

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu le tableau des effectifs,
Vu le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer au tableau des effectifs et emplois de la ville de La Ferté-Bernard à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- Création de 4 postes d'agent de maîtrise à Temps complet
- Création d'un poste d'ATSEM principale de 2^{ème} classe à TNC 27h/semaine
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à TNC 27h/semaine
- Création d'un poste d'adjoint technique à TNC 22h45/semaine
- Suppression d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à TNC 22h45/semaine
- Création d'un poste d'adjoint technique à TNC 22h/semaine
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à TNC 17h/semaine

Reçu en
Sous- Préfecture le
17 Dec 2020

PREND ACTE que ces emplois devront être pourvus par des fonctionnaires,

MET A JOUR le tableau des effectifs et des emplois.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29
Voix contre : 0
Abstention : 0

RENOUVELLEMENT DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DU VSF BASKET-BALL ET AUPRES DU VSF HANDBALL

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu le tableau des effectifs,
Vu le rapport du Maire,

Monsieur le Maire présente la mise à disposition suivante :

- Mise à disposition d'un agent auprès du VSF Basket-ball à hauteur de 5h/semaine à compter du 15 décembre 2020 et auprès du VSF Handball à hauteur de 2h/semaine à compter du 15 décembre 2020 pour une durée de 1 an.

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints :

Reçu en
Sous- Préfecture le
18 Dec 2020

- A signer la convention de mise à disposition de Monsieur Thomas LIGNEAU, Agent de la ville de la Ferté-Bernard, auprès des associations.

MET A JOUR le tableau des effectifs et des emplois.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

ACTUALISATION DU BORDEREAU DE VOIRIE APPLICABLE AUX CONCESSIONNAIRES POUR L'ANNEE 2021

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Maire,

Comme chaque année, le bordereau applicable aux concessionnaires pour les travaux de reprise de voirie effectués sur le domaine public communal, sera soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le bordereau de voirie communale annexé à la présente délibération, et applicable aux différents concessionnaires,

PREND ACTE que celui-ci s'appliquera du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Reçu en
Sous-Préfecture le
17 Dec 2020

Bordereau des prix unitaires (applicable du 01/01/2020 au 31/12/2020.)

Prix unitaire
net au
01/01/2020

N° code	Nature de l'intervention	Unité	Prix unitaire net au 01/01/2020
F01	Poste forfaitaire applicable pour toute reprise de voirie pour une fouille de surface comprise entre 0,1 et 3m ² , y compris sciage, terrassement, encaissement et toutes sujétions incluses pour la réfection de surface quel qu'en soit la nature.	Forfait	453,91
F02	Poste forfaitaire applicable pour toute reprise comprise entre 3m ² et 50m ² maximum. Le sciage et tous les postes du présent bordereau nécessaires à la réfection venant s'ajouter à ce forfait.	Forfait	177,77
F03	Poste forfaitaire applicable pour la fourniture et mise en œuvre de feux pour organisation de la circulation en alterné.	Forfait journalier	70,87
VO1	Sciage de chaussée sur une hauteur de 12 cm maximum	ml	13,55
VO2	Sur chaussée fissurée ou faïencée, scarification, gravillonnage et émulsion bicouche.	m ²	28,10
VO3	Réfection de chaussée courante avec finition gravillonnée sur émulsion bicouche noire ou rose y compris terrassement superficiel, fourniture et mise en œuvre de 10 cm de grave secondaire 0/31.5 pour reprofilage.	m ²	49,40
VO4	Réfection de chaussée courante avec finition en béton bitumineux 0/10 ou 0/6 sur 8 cm d'épaisseur, y compris terrassement superficiel, fourniture et mise en œuvre de 10 cm de grave secondaire 0/31.5 et reprofilage.	m ²	80,46
VO5	Réfection de chaussée à fort Traffic avec finition en béton bitumineux 0/10 sur 12 cm d'épaisseur, y compris terrassement, fourniture et mise en œuvre de 30cm de grave bitume	m ²	238,99

Bordereau des prix unitaires (applicable du 01/01/2020 au 31/12/2020.)

Prix unitaire
net révisé

N° code	Nature de l'intervention	Unité	
VO6	Plus-value pour terrassement supplémentaire sur 0,15m et apport de GNT sur la même hauteur	m ²	5,43
VO7	Réfection de chaussée pavée avec réemploi des pavés y compris sous couche en sable ciment ou béton maigre et jointoiement à la chaux blanche	m ²	210,87
VO8	Réfection de chaussée pavée avec réemploi des pavés, type place de la république	m ²	232,16
VO9	Réfection tapis sur trottoir en béton bitumineux 0/6 noir à raison de 80kg/m ² y compris apport de GNT, réglage et compactage.	m ²	36,96
VO10	Réfection tapis sur trottoir en béton bitumineux 0/6 noir à raison de 120kg/m ² y compris apport de GNT, réglage et compactage.	m ²	36,96
VO11	Réfection tapis sur trottoir en béton bitumineux 0/6 à raison de 120kg/m ² dont 50 kg en enrobé rose y compris apport de GNT, réglage et compactage.	m ²	64,52
VO12	Réfection de trottoir en béton (dallage)	m ²	63,84
VO13	Réfection de trottoir en béton désactivé	m ²	96,74
VO14	Repose, en réemploi, de pavés autobloquants sur trottoir ou voie piétonne posés sur lit de sable	m ²	71,98

Bordereau des prix unitaires (applicable du 01/01/2020 au 31/12/2020.)

Prix unitaire
net révisé

N° code	Nature de l'intervention	Unité	
VO15	Rétablissement de l'écoulement eau pluviale sur un trottoir d'une largeur maximum	U	104,03
VO15a	Plus -value par mètre linéaire supplémentaire	ml	52,00
VO15b	Plus -value pour fourniture et pose d'un sabot ou regard en pied de descente EP	u	80,72
VO15c	Plus -value pour fourniture et pose d'un bec de gargouille	u	80,72
VO16	Construction d'un regard de branchement Eaux Usées préfabriqué ou coulé en place sur trottoir avec fourniture et pose d'un tampon fonte hydraulique série 250	U	179,36
VO17	Construction d'un regard de branchement Eaux Pluviales préfabriqué ou coulé en place sur trottoir avec fourniture et pose d'un tampon fonte hydraulique série 125	U	152,46
VO18	Remaniement de bordure + caniveau existant comprenant dépose et repose sur forme béton, y compris jointoiement au mortier batard.	ml	82,93
VO19	Remplacement de bordure + caniveau, y compris fourniture et pose de bordure + caniveau neuf, pose sur forme béton, jointoiement au mortier batard.	ml	92,13
VO20	Fourniture et pose d'acodrain, Avec Grille galvanisée	ml	150,66
VO21	Fourniture et pose d'acodrain, Avec Grille fonte	ml	232,27

Bordereau des prix unitaires (applicable du 01/01/2020 au 31/12/2020.)

Prix unitaire
net révisé

N° code	Nature de l'intervention	Unité	
VO22	Reprise sur trottoir en stabilisé ou falun y compris terrassement superficiel, purge et reprofilage de la grave secondaire existante y compris apport si nécessaire, fourniture et mise en œuvre de falun ou de sable calcaire 0/4 amendé à la chaux.	m²	53,92
VO23	Reprise sur trottoir en stabilisé de type stabipac y compris terrassement superficiel, fourniture et mise en œuvre de 5cm d'Activ Sol après purge et reprofilage de la grave secondaire existante y compris apport si nécessaire.	m²	227,38
VO24	Mise à la côte d'une bouche à clé sous chaussée y compris toutes sujétions	u	77,03
VO25	Mise à la côte d'un ouvrage sous trottoir, quel qu'il soit, y compris toutes sujétions.	u	77,03
VO26	Mise à la cote d'un tampon, sous chaussée, pour regard diamètre 600 à 1000, avec scellement souple de type Mascsell. Intervention par découpe dans tapis neuf ou existant.	u	247,45
VO27	Plus-value pour fourniture d'un tampon Vacumatic de Mascsell neuf diamètres 600 série 250	u	353,01
VO28	Plus-value pour fourniture d'un cadre circulaire avec grille d'engouffrement diamètre 600 série 250	u	488,78
VO29	Arrachage d'enrobé existant quel qu'en soit l'épaisseur et évacuation en décharge	m²	4,62

Bordereau des prix unitaires (applicable du 01/01/2019 au 31/12/2020.)

Prix unitaire
net révisé

N° code	Nature de l'intervention	Unité	
VO30	Fourniture et pose de bordure T1 ou A1 neuve, y compris toutes sujétions.	ml	46,22
VO31	Fourniture et pose de bordure T2 ou A2 neuve, y compris toutes sujétions.	ml	48,84
VO32	Plus-value pour fourniture et pose du caniveau correspondant y compris toutes sujétions	ml	46,22
VO33	Fourniture et pose de bordure P1 neuve, y compris toutes sujétions.	ml	39,59
VO34	Fourniture et pose de bordure P2 neuve, y compris toutes sujétions.	ml	41,13
VO35	Fourniture et pose de bordure P3 neuve, y compris toutes sujétions.	ml	42,68
VO36	Fourniture et pose de caniveau CC1 neuf, y compris toutes sujétions.	ml	75,03
VO37	Fourniture et pose de bordure d'ilot I1 neuve, y compris toutes sujétions.	ml	47,29
VO38	Fourniture et pose de bordure d'ilot I2 neuve, y compris toutes sujétions.	ml	50,38
VO39	Construction d'un regard pour l'engouffrement des eaux pluviales en bout de caniveau CC1, y compris fourniture et pose d'une grille concave.	u	179,36
VO40	Fourniture et pose de réseau PVC série assainissement diamètre 100 y compris terrassement, pièces spéciales, grillage et toutes sujétions de mise en œuvre	ml	79,49

Bordereau des prix unitaires (applicable du 01/01/2019 au 31/12/2020.)

Prix unitaire
net révisé

N° code	Nature de l'intervention	Unité	
VO41	Fourniture et pose de réseau PVC série assainissement diamètre 160 y compris terrassement, pièces spéciales, grillage et toutes sujétions de mise en œuvre	ml	94,48
VO42	Fourniture et pose de réseau PVC série assainissement diamètre 200 y compris terrassement, pièces spéciales, grillage et toutes sujétions de mise en œuvre	ml	103,48
VO43	Fourniture et pose de réseau PVC série assainissement diamètre 250 y compris terrassement, pièces spéciales, grillage et toutes sujétions de mise en œuvre	ml	118,48
VO44	Fourniture et pose de réseau PVC série assainissement diamètre 300 y compris terrassement, pièces spéciales, grillage et toutes sujétions de mise en œuvre	ml	140,97
VO45	Réfection d'une chambre de regard avaloir existant y compris toutes sujétions	u	224,95
VO46	Plus-value pour fourniture et pose d'une fonte de couverture neuve	u	368,92
VO47	Plus-value pour fourniture et pose d'une grille 75x30 en tête d'avaloir	u	227,95

Total facture net =	#REF!
------------------------------------	--------------

Les prix de ce bordereau sont actualisables en fonction de l'évolution des indices TP01, TP09 et TP10a.

Le mois de référence initial est septembre 2015.

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE – MISE A JOUR DU SERVICE NATIONAL DES ADRESSES

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Maire,

Reçu en
Sous- Préfecture le
18 Dec 2020

Considérant qu'il est nécessaire de poursuivre les modifications d'adressage de certains administrés fertois qui doivent être effectives dans le cadre du déploiement de la Fibre Optique sur le territoire communal en mettant à jour le fichier du Service National des Adresses,

Le Conseil municipal est compétent pour modifier et rectifier ces anomalies. A ce titre, il conviendra de modifier comme suit le SNA pour les adresses suivantes :

Après en avoir délibéré,

VALIDE le principe général de dénomination et de numérotage des voies communales,

APPROUVE la mise à jour du SNA annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant :

- A effectuer les mises à jour,
- A signer tout document visant au bon déroulement de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

SNA ACTUEL				SNA FUTUR
ALLEE DU CHÂTEAU		8	A	LIEU DIT LES GRANDES BRUYERES
ALLEE DU CHÂTEAU		22		RUE DE LOUTH
ALLEE DU CHÂTEAU		3		ROUTE DE MAMERS
RUE ROBERT SURMONT		6		RUE DE VILLEROCHER
RUE ROBERT SURMONT		7		RUE DE VILLEROCHER
RUE ROBERT SURMONT		1		RUE DE VILLEROCHER
ALLEE DU CHÂTEAU		4	A	RUE DE L'EGUILLON
ALLEE DU CHÂTEAU		4	B	RUE DE L'EGUILLON
ALLEE DU CHÂTEAU		20		ZI DE LA BILLARDIERE ROUTE DE MAMERS
RUE DES CORMIERS		1	B	AVENUE GEORGES CHARPAK
RUE ROBERT SURMONT		13		RUE DE VILLEROCHER
ALLEE DU CHÂTEAU		3		LIEU DIT LE PETIT BOIS
ALLEE DU CHÂTEAU		1		LIEU DIT LA SAUGE
LIEU DIT LES HAIES		2		LIEU DIT LES HAIES
RUE DU BOIS DES HAIES		1		LE BOIS DES HAIES ROUTE DE PREVAL
RUE DES CORMIERS		1		GRAND CHAMP RUE DE LA BILLARDIERE
RUE DES CORMIERS		1		CHEZ FRILEUSE ROUTE DE MAMERS
LIEU DIT LA VACHERIE		1		LIEU DIT LA VACHERIE
ALLEE DU CHÂTEAU		2		Z.A. LE PATIS

ALLEE DU CHÂTEAU		5		ROUTE DE MAMERS
ALLEE DU CHÂTEAU		3		LIEU DIT LA SAUGE
LIEU DIT LA CROIX VERRIER		1		LIEU DIT LA CROIX VERRIER
RUE DE BRETAGNE		2		LIEU DIT LE PTIT BOIS
RUE DU PERCHE		2		LIEU DIT VILLEROCHER
ALLEE DU CHÂTEAU		1		LIEU DIT LA TREMBLAIE
RUE DE BRETAGNE		18		RUE DU PERCHE
ALLEE DU CHÂTEAU		1		Z.A. DE L'EGUILLON RUE MAURICE ALLAIS
ALLEE DU CHÂTEAU		1		RUE DE L EGUILLON
RUE DE BRETAGNE		2	A	RUE DE LA BILLARDIERE
ALLEE DU CHÂTEAU		3		Z.A. DE L'EGUILLON RUE MAURICE ALLAIS
ALLEE DU CHÂTEAU		13		ROUTE DE MAMERS
LIEU DIT LES HAIES		1		LIEU DIT LES HAIES
ALLEE DU CHÂTEAU		1		LIEU DIT LE PATIS
ALLEE DU CHÂTEAU		13		Z.I. ROUTE DE MAMERS
ALLEE DU CHÂTEAU		1		LIEU DIT LA BOUTERIE
ALLEE DU CHÂTEAU		5		LIEU DIT LE PETIT BOIS
RUE DE BRETAGNE		2		LIEU DIT LE CHAMP DU BOIS
ALLEE DU CHÂTEAU		1		LIEU DIT ESSAY
ALLEE DU CHÂTEAU		2	C	RUE DE L'EGUILLON
ALLEE DU CHÂTEAU		1		LIEU DIT MONTRETEAUX
ALLEE DU CHÂTEAU		19	A	ROUTE DE MAMERS LES PETITES BRUYERES
RUE DE BRETAGNE		8		LIEU DIT LE PETIT BOIS
RUE DES CORMIERS		17		ROUTE DE MAMERS
ALLEE DU CHÂTEAU		6		LIEU DIT LA MIHOUDIÈRE
ALLEE DU CHÂTEAU		15	A	ROUTE DE MAMERS
RUE DES CORMIERS		1		RUE DE LA BILLARDIERE
RUE DES CORMIERS		2		GRAND CHAMP RUE DE LA BILLARDIERE
RUE ROBERT SURMONT		4		RUE DE VILLEROCHER
RUE DE BRETAGNE		1		ROUTE MAMERS
ALLEE DU CHÂTEAU		2		LIEU DIT ESSAY
ALLEE DU CHÂTEAU		3		Z.A. LE PATIS
RUE JEAN MOULIN		10	B	RUE JEAN MOULIN
AVENUE DE LA REPUBLIQUE		4	A	AVENUE DE LA REPUBLIQUE
AVENUE GEORGES DESNOS		32	C	AVENUE GEORGES DESNOS
AVENUE GEORGES DESNOS		24	A	AVENUE GEORGES DESNOS
RUE ROBERT SURMONT		80		RUE ROBERT SURMONT LA PETITE VIGNE
RUE ROBERT SURMONT		29	B	RUE ROBERT SURMONT
RUE LEO DELIBES		1	A	RUE LEO DELIBES
RUE DENFERT ROCHEREAU		15	A	RUE DENFERT ROCHEREAU
RUE VIRETTE		1		IMPASSE DU MARAIS
IMPASSE DES MARAIS		2		IMPASSE DU MARAIS
RUE VIRETTE		20	A	RUE VIRETTE
RUE DENFERT ROCHEREAU		15	B	RUE DENFERT ROCHEREAU
RUE DENFERT ROCHEREAU		17	B	RUE DENFERT ROCHEREAU
AVENUE GEORGES DESNOS		83	B	AVENUE GEORGES DESNOS
AVENUE GEORGES DESNOS		20	A	AVENUE GEORGES DESNOS
RUE DENFERT ROCHEREAU		17	A	RUE DENFERT ROCHEREAU
IMPASSE DE L'ORME		1	B	IMP DE L ORME

AVENUE DE LA REPUBLIQUE		28	T	AVENUE DE LA REPUBLIQUE
AVENUE DE LA REPUBLIQUE		4		AVENUE DE LA REPUBLIQUE
AVENUE DE LA REPUBLIQUE		26	B	AVENUE DE LA REPUBLIQUE
RUE LEO DELIBES		28		RUE LEO DELIBES
IMPASSE DE L'ORME		1	T	IMPASSE DE L'ORME
RUE ROBERT SURMONT		63		RUE ROBERT SURMONT
RUE VIRETTE		22		RUE VIRETTE
AVENUE GEORGES DESNOS		36	B	AVENUE GEORGES DESNOS
AVENUE GEORGES DESNOS		81	B	AVENUE GEORGES DESNOS
RUE DU MOULIN A TAN		3	A	RUE MOULIN A TAN
RUE GEORGES THOREAU		9	A	RUE GEORGES THOREAU
RUE ALBERT CALMETTE		11	A	RUE ALBERT CALMETTE
RUE MARCEAU		32	A	RUE MARCEAU
RUE ALBERT CAMUS		21	A	RUE ALBERT CAMUS
RUE GEORGES THOREAU		4	A	RUE GEORGES THOREAU
RUE DE LAUFFEN		1	A	RUE DE LAUFFEN
RUE MARCEL CERDAN		5	A	RUE MARCEL CERDAN

CESSION D'UN BATIMENT AU 2 RUE GAMBETTA

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
Vu le rapport du Maire,

Le Conseil municipal se prononcera sur la cession du bâtiment situé au 2 rue Gambetta à La Ferté-Bernard cadastré AN n°149 pour une contenance de 84m² auprès d'un particulier.

L'acte notarié pourrait être signé chez Maître LEVEQUE notaire à La Ferté-Bernard.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de vendre à Monsieur et Madame FAVRE, ou à toute société qui s'y substituerait, la propriété cadastrée AN n°149 pour une contenance de 84m²,

FIXE son prix de vente à 30 000 €,

Reçu en
Sous-
Préfecture
le
17 Dec
2020

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints :

- A signer l'acte de vente correspondant chez Maître LEVEQUE Notaire à La Ferté-Bernard, les frais étant à la charge de l'acquéreur,
- A effectuer toutes démarches correspondantes à cette cession.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29
Voix contre : 0
Abstention : 0

SARTHE HABITAT : AVENANT N°1 - PROLONGATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ADMINISTRATIFS AU 11 RUE VIET

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention signée en date du 17 juin 2020,

Vu le rapport du Maire,

Reçu en

Sous-Préfecture le

17 Dec 2020

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler la mise à disposition auprès de Sarthe Habitat les locaux administratifs au 11 rue Viet (depuis le 1^{er} janvier 2019) et ceci dans l'attente que les travaux soient réalisés dans les anciens locaux de la perception (rue Thiers).

A ce titre, la commune se prononcera sur un avenant n°1 relatif à la prolongation de la durée de la convention de mise à disposition des locaux du 11 rue Viet jusqu'au 31 janvier 2021.

Après en avoir délibéré,

AUTORISE la signature d'un avenant à la convention pour la mise à disposition de locaux au 11 rue Viet avec Sarthe Habitat jusqu'au 31 janvier 2021,

EMETTRE un titre de recette correspondant au montant du loyer mensuel qui s'élève à 1500 €.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

ADOPTION D'UNE DELIBERATION RECTIFICATIVE SUR LA RETROCESSION DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL DE VOIRIES ET ESPACES VERTS DES LOTISSEMENTS - LA FRILEUSE, LA FONTAINE 1, LA FONTAINE 2, LA MEIGNANNERIE 2

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL_20_04_03_27 en date du 4 mars 2020 relative à la rétrocession dans le domaine privé communal de voiries et espaces verts de lotissements,

Vu la délibération DEL_20_11_04_23 en date du 4 novembre 2020 portant sur la référence cadastrale n°166 pour une superficie de 164 m² sur le lotissement « La Fontaine 1 »,

Vu le rapport du Maire,

Reçu en
Sous-Préfecture le
17 Dec 2020

RAPPELLE qu'en date du 4 novembre 2020 celui-ci s'est prononcé sur la rétrocession dans le domaine privé communal de voiries et espaces verts des lotissements LA FRILEUSE, LA FONTAINE 1, LA FONTAINE 2, LA MEIGNANNERIE 2,

EST INFORME qu'il est nécessaire de modifier cette délibération suite à une erreur matérielle qui a été constatée concernant le choix du notaire des biens à rétrocéder.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de rectifier le choix du notaire pour cette opération, qui est Maître MULOT-VERGNE à Tuffé.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR LA SAISON 2020-2021 AVEC LE VSF FOOTBALL

Le Conseil municipal, (M. Lionel COURTEMANCHE concerné par ce dossier n'a pas pris part au vote).

Reçu en
Sous-Préfecture
le
17 Dec 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire n° 5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations, dite circulaire Valls,

Vu le rapport du Maire,

Considérant les engagements mutuels définis entre la ville de La Ferté-Bernard et le club du VSF Football,

Considérant que selon la circulaire du 29 septembre 2015 il est obligatoire d'encadrer les modalités de versements d'une subvention entre la commune et une association par une convention pluriannuelle d'objectifs,

Considérant qu'il est nécessaire de verser pour la saison en cours un premier versement au VSF Football.

Après en avoir délibéré,

FIXE le montant d'une subvention de 17 000 € en faveur du VSF Football pour la saison 2020-2021,

DECIDE de verser un premier acompte de 8 500 € en février 2021, le solde en juin de la même année,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints à signer :

- La convention pluriannuelle d'objectifs avec le VSF Football,
- La convention d'exécution financière avec le VSF Football pour la période du 1er février 2021 au 31 juillet 2021.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

CONVENTION D'UTILISATION DU STAND DE TIR – UNITE D'INSTRUCTION ET D'INTERVENTION DE LA SECURITE CIVILE N°1

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Maire,

Reçu en
Sous-Préfecture le
17 Dec 2020

La collectivité va mettre à disposition à compter de janvier 2021, les locaux et installations du Stand de tir auprès de l'Unité d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile n°1 par le VSF Tir à la cible.

Une convention devra être signée entre la ville de La Ferté-Bernard, le VSF Tir à la cible et l'Unité d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile n°1.

Le tarif d'utilisation des infrastructures est fixé à 50 € par séance.

Après en avoir délibéré,

VALIDE les modalités de la convention,

- AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à :
- Signer la convention, entre la ville de La Ferté-Bernard, le VSF Tir à la cible et l'Unité d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile n°1,
 - Emettre un titre exécutoire de recettes en lien avec ladite convention auprès de l'Unité d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile n°1,
 - Reverser au VSF Tir à la cible toutes les sommes perçues.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29
Voix contre : 0
Abstention : 0

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE ENTRE LA VILLE DE LA FERTE-BERNARD ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE GEMAPI

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la convention signée en date du 26 juin 2019,
Vu le rapport du Maire,

Reçu en
Sous- Préfecture le
17 Dec 2020

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler la convention entre la ville de La Ferté-Bernard et la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise, concernant le service nécessaire à la compétence GEMAPI « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » et en particulier, de l'activité lutte et piégeage des ragondins,

Ce service regroupe des ressources humaines et matérielles pour assurer les missions de piégeage et de logistique de lutte contre les ragondins à raison de 15/35^{ème} par an d'équivalent temps plein.

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à renouveler la convention de mise à disposition de service entre la ville de La Ferté-Bernard et la CCHS pour l'exercice de la compétence GEMAPI, pour une durée de 3 ans,

EMET le titre de recette correspondant.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29
Voix contre : 0
Abstention : 0

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION AVEC LA MAISON FAMILIALE ET RURALE DES FORGES

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la convention signée en date du 1^{ER} janvier 2019,
Vu le rapport du Maire,

Reçu en
Sous- Préfecture le
17 Dec 2020

La commune de La Ferté-Bernard mène une politique de préservation des milieux naturels situés sur son **ENS** (**E**space **N**aturel **S**ensible) et, au travers de sa notice de gestion (plan de gestion triennal), souhaite poursuivre différentes actions de valorisation et de gestion.

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler la convention entre la ville de La Ferté-Bernard et la MFR « Les Forges ». Celle-ci définira un partenariat dans le cadre de la Gestion de l'Espace Naturel Sensible des Ajeux.

Cette convention intègrera des travaux de génie écologique, des animations et un suivi d'espèces patrimoniales.

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE les modalités financières de la convention,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints :

- A renouveler la convention de partenariat avec la MFR « Les Forges » à compter du 1^{er} janvier 2021, pour une durée de 2 ans,
- A régler les frais qui en découleront.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COORDINATION DU CENTRE DE SUPERVISION DE VIDEO PROTECTION ENTRE LES COMMUNES DE LA FERTE-BERNARD ET CHERRE-AU

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Maire,

Reçu en
Sous- Préfecture le
17 Dec 2020

Considérant que la police municipale de La Ferté-Bernard est mutualisée pour une partie de son temps avec Cherré-Au,

Considérant que cette dernière a sollicité La Ferté-Bernard pour une mise à disposition du local de supervision installé à l'Hôtel Courtin de Torsay situé à La Ferté Bernard.,

Considérant que la commune de Cherré-Au a souhaité installer une caméra au feu tricolore de la RD323 qui capture une partie du domaine routier de La Ferté-Bernard,

Considérant qu'il convient de contractualiser ces engagements par une convention dont l'objet est la mise à disposition du local pour un montant de 80 € par mois. Cette convention est conclue pour une durée de 5 ans,

Après en avoir délibéré,

VALIDE les modalités de la convention entre les deux communes,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à :

- Signer la convention, entre la ville de La Ferté-Bernard et la commune de Cherré-Au, relative à la coordination du centre de supervision de vidéo protection,
- A mettre en œuvre toutes les mesures visant à sa bonne exécution.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

FOURNITURES SCOLAIRES 2021

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Maire,

Le Conseil municipal arrêtera, comme chaque année, le montant affecté à chaque établissement (*maternelles et élémentaires*) public de la commune et destiné à l'achat des petites fournitures durant l'année civile 2021.

Il sera proposé au Conseil municipal une revalorisation de 2% et de fixer les montants comme suit :

ANNEES	2017	2018	2019	2020	2021
Pour un élève scolarisé Ecoles Maternelles – Elémentaires	26,51 €	27,04 €	27,58 €	28,13 €	28,69 €
Pour un élève scolarisé en classe d'inclusion (dispositif adapté)	38,28 €	39,05 €	39,83 €	40,63 €	41,44 €

Après en avoir délibéré,

FIXE le montant des fournitures scolaires, pour l'année 2021, à :

- 28,69 € par élève des écoles maternelles et élémentaires,
- 41,44 € par élève scolarisé en classe d'inclusion.

Reçu en
Sous- Préfecture le
17 Dec 2020

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

PARTICIPATION FINANCIERE DEMANDEE AUX COMMUNES EXTERIEURES DONT LES ENFANTS FREQUENTENT LES ECOLES DE LA FERTE-BERNARD

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Maire,

Reçu en
Sous- Préfecture le
17 Dec 2020

Considérant les modalités prévues par le code de l'éducation et notamment son article L 212-8 qui précisent que lorsqu'il n'existe pas d'établissement scolaire public dans une commune, les enfants y résidents doivent, par l'obligation scolaire, s'inscrire dans un établissement,

Considérant que la commune d'accueil, en l'occurrence La Ferté-Bernard est habilitée à solliciter de la commune de résidence, une contribution financière correspondant au coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses de l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil.

Pour l'année 2019, ce coût moyen est pour un élève de maternelle à 1 613 € et pour un élève d'élémentaire à 397 €. Ces coûts seront adaptés en fonction des effectifs de la rentrée 2020 et calculés en février 2021.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de mettre en application un appel de contribution auprès des communes concernées, cette dernière sera arrêtée en fonction des effectifs de la rentrée scolaire de septembre 2020,

DEMANDE à monsieur le maire d'informer les maires concernés au plus tard le 31 janvier de chaque année et ceci afin de permettre aux communes de budgéter la contribution qui leur sera appelée,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints :

- A procéder au cours du 2^{ème} trimestre 2021 à l'appel de contribution correspondant par l'émission d'un titre de recettes.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET AU TIRE DES FONDS LEADER POUR LA MISE EN PLACE D'UNE MARKETPLACE

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire n° 5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations, dite circulaire Valls,

Vu le rapport du Maire,

Considérant que la commune a répondu à un appel à manifestation d'intérêt, lancé par la région des Pays de la Loire, début 2020 visant plus particulièrement les projets innovants,

Considérant que le projet de la ville de La Ferté-Bernard a été retenu pour l'initiative innovante d'un e-commerce de proximité,

Considérant que la région des Pays de la Loire est susceptible d'accompagner la collectivité sur ce projet de digitalisation,

Après en avoir délibéré,

Reçu en
Sous-Préfecture le
17 Dec 2020

APPROUVE l'opération,

ADOPTE le plan de financement ci-dessous,

SOLLICITE auprès du Conseil régional la subvention d'un montant de 38 400 € d'autorisations d'engagement et également la subvention d'un montant de 25 000 € d'autorisation de programme,

SOLLICITE auprès de la Banque des Territoires et au titre des fonds Leaders les aides maximums susceptibles d'être accordées,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Conseil régional définissant les modalités pratiques de l'opération nécessaire à l'application de la présente décision,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer des convention émanant d'autres financeurs définissant les modalités pratiques de l'opération nécessaire à l'application de la présente décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

REDUCTION SUR LES TARIFS DE CERTAINES ACTIVITES DE L'ESCAL SUITE A LA PANDEMIE COVID-19

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Maire,

Considérant que suite à la crise sanitaire et la décision gouvernementale du 28 octobre dernier de fermer les établissements recevant du public,

Considérant que l'ESCAL a dû cesser ses cours en présentiel pour l'ensemble du mois de novembre, et jusqu'au 15 décembre 2020,

Après en avoir délibéré,

VALIDE le principe d'une réduction de l'adhésion sur le second trimestre (mois de décembre 2020, janvier et février 2021),

FIXE cette réduction un mois entier sur l'ensemble du second trimestre de la période 2020-2021,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte se référant à cette décision.

Reçu en
Sous-Préfecture le
17 Dec 2020

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29
Voix contre : 0
Abstention : 0

VIREMENTS ET AUGMENTATIONS DE CREDITS

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
Vu le Budget 2020.
Vu le rapport du Maire,

Considérant la nécessité d'effectuer des décisions modificatives afin d'autoriser le paiement de dépenses non prévues ou insuffisamment évaluées lors des précédentes décisions budgétaires,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les virements et augmentations suivants :

Reçu en
Sous-Préfecture le
17 Dec 2020

Budget VILLE**VIREMENTS DE CREDITS**

+ Dépenses		Dépenses -
Investissement		
1.13 c/ 21568 progr. 00295	2 600	0.1 c/ 020
Poteau incendie SAUR		dépenses imprévues
1.10 c/ 21578 progr. 00355	100	
Caméra Vidéo Protection		
8.22 c/ 2315 progr. 00303	53 500	0.20 c/ 2313 progr. 00327
Aménagement rue Jean Courtois		Bâtiments municipaux

Budget VILLE**Augmentations de Crédits**

+ Dépenses		Recettes +
Investissement		
4.14 c/ 2318 progr. 00292	12 500	4.14 c/ 13251 progr. 00292
Sports		Fonds concours CCHS Cage de lancée Athlétisme
2.11 c/ 2313 progr. 00300	113 300	2.11 c/ 1321 progr. 00300
Ecoles		DETR 2014 & 2016 Ecoles
3.24 c/ 2313 progr. 00304	50 000	3.24 c/ 1321 progr. 00304
Eglise ND Des Marais		DRAC ND Tranche 1 Phase 2
Chapitre 16		Chapitre 16
0.1 c/ 165	400	0.1 c/ 165
Restitution dépôt garantie 3 Rue Jules Ferry		Dépôt de garantie 3 Rue Jules Ferry

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

**AUTORISATION ANTICIPEE DE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2021 :
APPLICATION DE L'ARTICLE L1612-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Maire,

Reçu en

Sous-Préfecture le

18 Dec 2020

Considérant que dans l'attente du vote du BP 2021, une autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement est utile et nécessaire afin de ne pas rompre la chaîne des règlements d'opérations budgétaires et comptables.

Considérant que selon l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020.

Après en avoir délibéré,

RECOURT à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2021, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.

- Procédure de marché public afin de sélectionner un assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réhabilitation de l'ESCAL :

Imputation budgétaire (budget Ville): opération 00327 fonction 312 compte 2313 : 48 000 €

- Travaux à réaliser dans le cadre du schéma directeur d'assainissement suite au retour du cabinet ARTELIA.

o Budget assainissement :

Imputation budgétaire: chapitre 23 compte 2315 : 200 000 €

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

**VERSEMENT DE SUBVENTION PAR ANTICIPATION C.C.A.S – O.M.S.L – REGIE
« LA SCENE FERTOISE »**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Maire,

Reçu en

Sous-Préfecture le

17 Dec 2020

Considérant que le Budget Primitif de la ville ne sera pas voté au 31 décembre prochain,

Considérant qu'il est nécessaire, afin d'assurer le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale, de la Régie Autonome « la Scène Fertoise » et de l'Office Municipal des Sports et Loisirs, d'autoriser le versement d'une partie de la subvention 2021,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints :

- A verser par anticipation, à hauteur de 25 % de la subvention allouée en 2020, les sommes suivantes :

	Subvention allouée en 2020	Montant alloué par anticipation (25 %)
Centre Communal d'Action Sociale	420.000 €	105.000 €
Régie « la Scène Fertoise »	290.000 €	72.500 €
Office Municipal des Sports et Loisirs	58.000 €	14.500 €

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « QUI NETTOIE SI CE N'EST TOI »

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Reçu en

Vu le rapport du Maire,

Sous-Préfecture le

18 Dec 2020

Considérant que les actions de l'association Qui Nettoie Si Ce N'est Toi entrent dans la politique de la ville de La Ferté-Bernard en matière de cadre de vie,

Considérant que la commune propose de soutenir cette association innovante aux projets porteurs,

Considérant qu'il est nécessaire de contractualiser ces engagements par une convention,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe général du projet,

FIXE le montant de la subvention versée à l'association QNSCNT à 2 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec cette association et signer tout document lié à cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

FRAIS DE FONCTIONNEMENT S.S.I.A.D – C.C.A.S

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Maire,

Le Conseil municipal devra arrêter les frais de fonctionnement pour l'année 2020 (location, consommables, téléphone, ...) des organismes suivants :

- **Le Centre Communal d'Action Sociale : 2 276 €**
- o Fournitures administratives : 760 €

- Frais postaux et télécommunications : 1 516 €
- ***Le Service des Soins Infirmiers à Domicile : 9 205 €***
- Entretiens et réparations : 7 210 €
- Frais postaux et télécommunications : 1 130 €
- Fournitures administratives : 865 €

Reçu en
Sous- Préfecture le
18 Dec 2020

Après en avoir délibéré,

FIXE la participation pour l'année 2020 comme indiqué ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à émettre les titres de recettes correspondants.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

VOTE DES TARIFS MUNICIPAUX POUR 2021

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Maire,

Le Conseil municipal fixe la nouvelle tarification des locations et des services municipaux, applicable pour 2021.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les nouveaux tarifs des activités municipales de la ville pour janvier 2021, annexés à la présente délibération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Reçu en
Sous- Préfecture le
21 Dec 2020

TABLEAU DES TARIFS LOCATIONS - SERVICES - ANNEE 2021 - DIVERS

DESIGNATION	Tarifs au 01/05/2020	Tarifs au 01/05/2021	Indice de référence IRL
LOCATIONS MENSUELLES			
Rue d'Huisne (MORAIS)	464,90 €	IRL 1er trim 2021	1er trim 2020 ² 130,57

DESIGNATION	Tarifs 2020	Tarifs 2021

CONCESSIONS CIMETIERE	01/01/2020	01/01/2021
Jardin du Souvenir (caveau sans dalle)	280,00 €	280,00 €
Emplacement d'une plaque funéraire sur pupitre jardin du souvenir	50,00 €	50,00 €
Inhumation (tarif unique)	66,00 €	66,00 €
Colombarium	460,00 €	460,00 €
Concession 30 ans :	337,00 €	370,00 €

DESIGNATION	Tarifs 2020	Tarifs 2021

FOIRE DES 3 JOURS	01/01/2020	01/01/2021
Stand simple 4 x 3 mètres	235,00 €	240,00 €
Stand double 8 x 3 mètres	400,00 €	408,00 €
Branchement électrique 10 A monophasé	130,00 €	133,00 €
Branchement électrique 15 A monophasé	204,00 €	208,00 €
Branchement électrique 10 A triphasé	374,00 €	382,00 €
Branchement électrique 20 A triphasé	510,00 €	520,00 €
Travée nue : 5 m façade, 8 m profondeur	173,00 €	176,00 €
Stand gastronomique au COSEC	54,00 €	55,00 €
Droit d'inscription	75,00 €	77,00 €

DESIGNATION	Tarifs 2020	Tarifs 2021
PRÊT DE MATERIEL	01/01/2020	01/01/2021
(sauf Société locale à vocation sportive, culturelle ou sociale)		
Tapis de sol, par m ²	0,52 €	0,53 €
Stand, l'unité sans bâche	20,90 €	21,30 €
Stand blanc, location à l'unité	50,00 €	51,00 €
Table, l'unité	5,70 €	5,80 €
Chaise, l'unité	1,00 €	1,00 €
Barrière, l'unité	5,70 €	5,80 €

DROITS DE PLACE ET DE VOIRIE	01/01/2020	01/01/2021
Marchands forains abonnés, forfait emplacement ≤ 4 m linéaires/trimestre	33,00 €	33,00 €
Marchands forains abonnés, emplacement > 4 m : le mètre linéaire/trimestre	8,30 €	8,30 €
Marchands forains non abonnés, forfait emplacement ≤ 4 m linéaires	4,00 €	4,00 €
Marchands forains non abonnés, emplacement > 4 m : le mètre linéaire supplémentaire	0,90 €	1,00 €
Forains abonnés St Antoine, forfait emplacement ≤ 2 m linéaires/trimestre	20,00 €	22,00 €
Forains abonnés St Antoine, emplacement > 2 m : le mètre linéaire supplém./trimestre	4,90 €	5,20 €
Droit de raccordement aux bornes électriques pour les marchés :		
* Abonnés, par trimestre	20,50 €	21,00 €
* Non abonnés, par passage	2,20 €	2,30 €
Manèges forains, de 0 à 20 m ²	15,00 €	15,50 €
Manèges forains, de 21 à 40 m ²	27,00 €	27,50 €
Manèges forains, de 41 à 70 m ²	40,00 €	41,00 €
Manèges forains, de 71 à 90 m ²	63,00 €	64,00 €
Manèges forains, de 91 à 140 m ²	83,00 €	85,00 €
Manèges forains, à partir de 141 m ²	100,00 €	102,00 €
Echafaudages, chantiers, matériaux, dépôts sur la voie publique avec autorisation, par semaine	27,00 €	27,50 €
* Avec un minimum perçu de	27,00 €	27,50 €
Terrasses et étalages sur domaine public bordant une voie ouverte à la circulation, surface d'occupation :		
< ou = à 2 m ² forfait/an	45,00 €	45,00 €
> à 2 m ² par m ² /mois	2,20 €	2,20 €
Droit de raccordement aux bornes électriques pour les terrasses, forfait/jour :	2,20 €	2,20 €
Food-Truck / vente à emporter, forfait / jour	5,00 €	5,10 €
Droit de raccordement aux bornes électriques Food-Truck, forfait / jour	2,20 €	2,30 €
Voitures en exposition, par véhicule et par jour	8,30 €	8,50 €
Petit marché : cultivateur abonné, par mètre linéaire/semestre	9,90 €	10,10 €
Cirques, par jour de représentation	410,00 €	420,00 €
Ventes ambulantes, par camion	410,00 €	420,00 €
Place de Gaulle- Manifestation à caractère lucratif	410,00 €	420,00 €

TARIFS LOCATIONS - SERVICES - ANNEE 2021 - TOURISME

DESIGNATION	Tarifs 2020	Tarifs 2021
PRODUITS TOURISTIQUES (<i>délib. Prise en 2015</i>)	01/01/2020	01/01/2021
<i>Promenade en barque</i>		
* Individuels adultes	5,20 €	5,30 €
* Individuels enfants	3,60 €	3,70 €
* Tarifs famille : 2 adultes + 2 enfants	15,60 €	15,90 €
* Tarifs famille : 2 adultes + 3 enfants (gratuité pour le 4ème enfant d'une famille)	18,00 €	18,40 €
* Groupe d'adultes, par personne	5,00 €	5,10 €
* Groupe d'adultes, forfait - Service RECEPTIF	100,00 €	102,00 €
* Groupe d'enfants, par personne	3,10 €	3,20 €

- gratuit pour les moins de 4 ans
- enfants de 4 à 17 ans révolus
- groupes : à partir de 15 personnes

<i>Promenade en petit train</i> (<i>délib. Prise en 2013</i>)	01/01/2020	01/01/2021
* Individuels Adultes	3,30 €	3,40 €
* Individuels enfants	2,70 €	2,80 €
* Carte 10 voyages	23,00 €	24,00 €
* Groupes scolaires	2,30 €	2,40 €
* Groupes réceptif achat	2,60 €	
* Groupes réceptif vente	3,20 €	3,30 €
* Groupes réceptif vente forfait (- de 19 pers)	64,00 €	66,00 €

- gratuit pour les moins de 4 ans
- enfants de 4 à 17 ans révolus
- groupes : à partir de 20 personnes

LOCATION HALLES "DENIS BEALET"

LOCATION SALLES ATHENA	TARIF à compter du 1er janvier 2020	TARIF à compter du 1er janvier 2021
SALLE DU REZ-DE-CHAUSSÉE :		
Journée complète	265,30 €	270,61 €
Demi-journée	159,18 €	162,36 €
SALLE DE LA CHEMINÉE/SALLE DE LA CHARPENTE :		
Journée complète	85,31 €	87,02 €
Demi-journée	53,06 €	54,12 €
LOCAL TRAITEUR	126,93 €	129,47 €

PRESTATIONS	TARIF à compter du 1er janvier 2020	TARIF à compter du 1er janvier 2021
FORFAIT CHAUFFAGE/JOUR	87,39 €	89,14 €
PRESTATIONS TECHNIQUES (matériel) :		
Scène 6*4 m avec escalier	74,39 €	75,88 €
Praticable supplémentaire 1*2 m	6,24 €	6,36 €
Ecran	58,26 €	59,43 €
Sonorisation + 1 micro	53,06 €	54,12 €
Micro HF supplémentaire	40,58 €	41,39 €

PRESTATIONS PERSONNEL	TARIF à compter du 1er janvier 2020	TARIF à compter du 1er janvier 2021
PRESTATION PERSONNEL/HEURE : les heures de nuit (de 22h à 7h) + les heures de dimanche/jour férié, comptent double		
Préparation technique	26,53 €	27,06 €
Ménage supplémentaire	21,33 €	21,76 €
Régisseur	35,37 €	36,08 €

LOCATION ATHENA

LOCATION SALLES ATHENA	TARIF à compter du 1er janvier 2020	TARIF à compter du 1er janvier 2021
CUISINE (prise en charge journalière)	126,93 €	129,47 €
LAVERIE SEULE (prise en charge journalière)	37,45 €	38,20 €
SALLE POLYVALENTE (prise en charge journalière)	68,67 €	70,04 €
SALLE POLYVALENTE (forfait mobilier + tarif horaire)	38,20 €	38,96 €
HALL (prise en charge journalière)	63,46 €	64,73 €
HALL (forfait mobilier + tarif horaire)	27,06 €	27,60 €
THEATRE (prise en charge journalière)	339,69 €	346,48 €
THEATRE (forfait mobilier + tarif horaire)	38,20 €	38,96 €
SALLE DE REUNION (prise en charge journalière)	106,12 €	108,24 €
SALLE DE REUNION (forfait mobilier + tarif horaire)	8,49 €	8,66 €

PRESTATIONS	TARIF à compter du 1er janvier 2020	TARIF à compter du 1er janvier 2021
FORFAIT MATERIEL/JOUR :		
Théâtre en conférence	72,83 €	74,29 €
Théâtre en spectacle	148,78 €	151,76 €
PRESTATIONS TECHNIQUES (matériel) :		
Scène 6*4 m avec escalier	63,46 €	64,73 €
Praticable supplémentaire 1*2 m	6,24 €	6,36 €
Ecran	53,06 €	54,12 €
Puissance 100A	122,77 €	125,23 €
Sonorisation + 1 micro HF	79,59 €	81,18 €
Micro HF supplémentaire	40,58 €	41,39 €

PRESTATIONS PERSONNEL	TARIF à compter du 1er janvier 2020	TARIF à compter du 1er janvier 2021
PRESTATION PERSONNEL/HEURE : les heures de nuit (de 22h à 7h) + les heures de dimanche/jour férié, comptent double		
Préparation technique	21,33 €	21,76 €
Régisseur	35,37 €	36,08 €
SSIAP (sécurité)	21,33 €	21,76 €

BASE DE LOISIRS

BASE DE LOISIRS - Applicable à compter du 01/01/2021	Fertois	Non Fertois	Fertois	Non Fertois
STAGES :	2020		2021	
Planche à voile, kayak, dériveur catamaran, optimist, multi-activités	01/01/2020	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2021
* stage groupe 1/2 journée		11,60 €		11,85 €
* Forfait groupe 1/2 journée (jusqu'à 10 personnes)		116,00 €		118,30 €
	01/07/2020	01/07/2020	01/07/2021	01/07/2021
* stage à la semaine	59,40 €	85,25 €	59,40 €	86,95 €
* Mini stage	46,40 €	68,00 €	46,40 €	69,35 €

	TARIFS 2020	TARIFS 2021
LOCATION MATERIELS NAUTIQUES : planche Paddle	Au 1er janvier 2020	Au 1er janvier 2021
* 1 heure	6,30 €	6,45 €
* 2 heures	10,20 €	10,40 €
LOCATION DERIVEUR CATAMARAN :		
* 1 heure	9,30 €	9,50 €
* 2 heures	18,30 €	18,65 €
ACTIVITE "EN TOUTE LIBERTE" :		
* 1 Moniteur 1 heure	16,80 €	17,15 €
* 1 Moniteur 2 heures	29,60 €	30,20 €
* 1 Moniteur 3 heures	41,70 €	42,55 €
LOCATION VTT :		
* 1 heure	5,20 €	5,30 €
* 1/2 journée	13,20 €	13,45 €
* 2 heures	8,30 €	8,45 €
TIR A L'ARC :		
* 1 heure	4,80 €	4,90 €
* 2 heures	7,70 €	7,85 €
ACTIVITES NAUTIQUES POUR ECOLES EXTERIEURES, SUR LE TEMPS SCOLAIRE		
<i>Mise à disposition de 2 éducateurs pour une séance de 2 heures</i>	125,05 €	127,55 €

TARIFS "ROSALIES"		
* 1/2 H	7,70 €	7,85 €
* 1 H	10,70 €	10,90 €
* 2 H	17,10 €	17,45 €
TARIFS MINI-GOLF		
* Par personne -	2,40 €	2,45 €
TARIFS "PEDALO		
* 1/2 H	8,00 €	8,15 €
* 1 H	12,90 €	13,15 €
ORIENTATION		
Vente Carte d'orientation	1,00 €	1,00 €
<i>ESPACE CAMPING GROUPE PAR PERSONNE</i>		
Tarif par personne /nuité	3,85 €	3,95 €
Emplacement groupe avec branchement électricité /nuité	9,40 €	9,60 €

LOCATIONS INFRASTRUCTURES SPORTIVES FERTOISES (à l'heure)	Au 1er septembre 2020	Au 1er septembre 2021
* Grande salle (plateau d'évolution de dimension supérieur ou égale à 40 m x 20 m)		
- Tarif de base	9,80 €	10,00 €
- Supplément chauffage (de décembre à mars)	2,45 €	2,50 €
- Supplément gardiennage	6,10 €	6,20 €
* Petite salle ou salle spécialisée		
- Tarif de base	5,30 €	5,40 €
* Installations extérieures ou de plein air (terrains football, rugby, athlétisme, roller...)		
- Tarif de base	10,20 €	10,40 €
* Piscine (par couloir de 25 m)		
- Tarif de base	15,30 €	15,60 €
* Installations spéciales (anneau cyclable, boulodrome, stand de tir à l'arc, ...)		
- Tarif de base	23,50 €	23,95 €
* Vestiaires		
- Tarif de base	2,45 €	2,50 €

PLEIADE OMNISPORT MUNICIPALE (P.O.M)	Au 1er juillet 2020	
	Tarifs fertois	Tarifs non fertois
Baby POM 4 ans + POM 5 à 7 ans /an	37,20 €	48,20 €
Petite Baby POM 2 ans + Baby POM 3 ans /an	27,20 €	35,20 €
POM Nature 8 à 11 ans / an	50,65 €	65,55 €

PLEIADE OMNISPORT MUNICIPALE (P.O.M) Sénior	Au 1er juillet 2020	
	Tarifs fertois	Tarifs non fertois
POM Sénior	16,60 €	27,00 €

PISCINE - Applicable à compter du 01/07/2021	Tarifs 2019/2020		Tarifs 2020/2021	
	Fertois	Non Fertois	Fertois	Non Fertois
Ticket individuel adulte	3,70 €	4,50 €	3,70 €	4,60 €
Ticket individuel adulte (<i>tarif étudiants, chômeurs, handicapés</i>)	2,40 €	2,80 €	2,40 €	2,85 €
Enfant de -3 ans :	Gratuit		Gratuit	
Ticket individuel enfant	1,30 €	3,00 €	1,30 €	3,05 €
Carnet de 10 tickets adulte	27,70 €	36,30 €	27,70 €	37,05 €
Carnet de 10 tickets adulte handicapé	21,40 €	25,00 €	21,40 €	25,50 €
Carnet de 10 tickets enfants	12,00 €	28,90 €	12,00 €	29,50 €
	Tarifs 2019/2020		Tarifs 2020/2021	
	Fertois	Non Fertois	Fertois	Non Fertois
Leçons de natation collectives 1/2 H (<i>forfait 12 leçons</i>)	87,80 €	99,80 €	87,80 €	101,80 €
Leçons de natation collectives 1/2 H - <i>Perfectionnement 6 cours</i>	43,90 €	51,10 €	43,90 €	52,10 €
Leçons de natation individuelles 30 minutes (<i>forfait 12 leçons</i>)	120,70 €	140,80 €	120,70 €	143,60 €
Leçons de natation 1/2h (+ de 12 leçons)	10,10 €	11,80 €	10,10 €	12,05 €
Leçons de natation individuelles 30 minutes - <i>Perfectionnement 5 cours</i>	60,30 €	70,40 €	60,30 €	71,80 €
6 cours aquagym	44,10 €	51,10 €	44,10 €	52,10 €
12 cours aquagym	88,20 €	101,10 €	88,20 €	103,10 €
Ecoles extérieurs 1 MNS	78,90 €	92,20 €	78,90 €	94,05 €
Ecoles extérieurs 2 MNS	117,20 €	136,80 €	117,20 €	139,55 €
Taux horaire sociétés extérieures sans MNS	41,90 €	48,90 €	41,90 €	49,90 €
Taux horaire Lycée / Collèges LFB	51,90 €	60,60 €	51,90 €	61,80 €
Leçons de natation collectives 1/2h (+ de 12 leçons)	7,40 €	8,50 €	7,40 €	8,65 €
1 cour aquagym	7,50 €	8,70 €	7,50 €	8,85 €

2020/2021 - tarifs applicables au 01/05/2020

ACTIVITES ENFANCE "4-13 ANS"

Lieu de résidence		LA FERTE-BERNARD														
QF		QF1			QF2			QF3			QF4			QF5		
Descriptifs		repas en fction des jours	soit à la 1/2 journée	TOTAL	repas en fction des jours	soit à la 1/2 journée	TOTAL	repas en fction des jours	soit à la 1/2 journée	TOTAL	repas en fction des jours	soit à la 1/2 journée	TOTAL	repas en fction des jours	soit à la 1/2 journée	TOTAL
	à la 1/2 journée (sans repas)		4,00 €	4,00 €		4,50 €	4,50 €		5,00 €	5,00 €		5,50 €	5,50 €		6,00 €	6,00 €
Mercredis Loisirs	à la 1/2 journée (avec repas)	3,00 €	4,00 €	7,00 €	3,00 €	4,50 €	7,50 €	3,00 €	5,00 €	8,00 €	3,00 €	5,50 €	8,50 €	3,00 €	6,00 €	9,00 €
Cocktails Loisirs	à la journée	3,00 €	4,00 €	11,00 €	3,00 €	4,50 €	12,00 €	3,00 €	5,00 €	13,00 €	3,00 €	5,50 €	14,00 €	3,00 €	6,00 €	15,00 €

Lieu de résidence		NON FERTOIS														
QF		QF1			QF2			QF3			QF4			QF5		
Descriptifs		repas en fction des jours	soit à la 1/2 journée	TOTAL	repas en fction des jours	soit à la 1/2 journée	TOTAL	repas en fction des jours	soit à la 1/2 journée	TOTAL	repas en fction des jours	soit à la 1/2 journée	TOTAL	repas en fction des jours	soit à la 1/2 journée	TOTAL
	à la 1/2 journée (sans repas)		7,00 €	7,00 €		7,50 €	7,50 €		8,00 €	8,00 €		8,50 €	8,50 €		9,00 €	9,00 €
Mercredis Loisirs	à la 1/2 journée (avec repas)	3,00 €	7,00 €	10,00 €	3,00 €	7,50 €	10,50 €	3,00 €	8,00 €	11,00 €	3,00 €	8,50 €	11,50 €	3,00 €	9,00 €	12,00 €
Cocktails Loisirs	à la journée	3,00 €	7,00 €	17,00 €	3,00 €	7,50 €	18,00 €	3,00 €	8,00 €	19,00 €	3,00 €	8,50 €	20,00 €	3,00 €	9,00 €	21,00 €
TRANCHES QUOTIENTS FAMILIAUX		0 < QF 1 < 500			501 < QF 2 < 800			801 < QF 3 < 1100			1101 < QF 4 < 1400			QF 5 > 1400		

TARIFS 2021 - tarifs applicables au 01/07/2021

ACTIVITES ENFANCE "4-13 ANS"

Lieu de résidence		LA FERTE-BERNARD														
QF		QF1			QF2			QF3			QF4			QF5		
Descriptifs		repas en fction des jours	soit à la 1/2 journée	TOTAL	repas en fction des jours	soit à la 1/2 journée	TOTAL	repas en fction des jours	soit à la 1/2 journée	TOTAL	repas en fction des jours	soit à la 1/2 journée	TOTAL	repas en fction des jours	soit à la 1/2 journée	TOTAL
Mercredis Loisirs Cocktails Loisirs Centre de Loisirs	à la 1/2 journée sans repas		4,00 €	4,00 €		4,50 €	4,50 €		5,00 €	5,00 €		5,50 €	5,50 €		6,00 €	6,00 €
	à la 1/2 journée avec repas	3,00 €	4,00 €	7,00 €	3,00 €	4,50 €	7,50 €	3,00 €	5,00 €	8,00 €	3,00 €	5,50 €	8,50 €	3,00 €	6,00 €	9,00 €
	à la journée sans repas (P.A.I)			8,00 €			9,00 €			10,00 €			11,00 €			12,00 €
	à la journée avec repas	3,00 €	4,00 €	11,00 €	3,00 €	4,50 €	12,00 €	3,00 €	5,00 €	13,00 €	3,00 €	5,50 €	14,00 €	3,00 €	6,00 €	15,00 €

Tarifs incluant l'augmentation de 2%		NON FERTOIS														
QF		QF1			QF2			QF3			QF4			QF5		
Descriptifs		repas en fction des jours	soit à la 1/2 journée	TOTAL	repas en fction des jours	soit à la 1/2 journée	TOTAL	repas en fction des jours	soit à la 1/2 journée	TOTAL	repas en fction des jours	soit à la 1/2 journée	TOTAL	repas en fction des jours	soit à la 1/2 journée	TOTAL
Mercredis Loisirs Cocktails Loisirs Centre de Loisirs	à la 1/2 journée sans repas		7,10 €	7,10 €		7,60 €	7,60 €		8,20 €	8,20 €		8,70 €	8,70 €		9,20 €	9,20 €
	à la 1/2 journée avec repas	3,00 €	7,10 €	10,10 €	3,00 €	7,60 €	10,60 €	3,00 €	8,20 €	11,20 €	3,00 €	8,70 €	11,70 €	3,00 €	9,20 €	12,20 €
	à la journée sans repas (P.A.I)			14,00 €			15,00 €			16,00 €			17,00 €			18,00 €
	à la journée avec repas	3,00 €	7,10 €	17,20 €	3,00 €	7,60 €	18,20 €	3,00 €	8,20 €	19,40 €	3,00 €	8,70 €	20,40 €	3,00 €	9,20 €	21,40 €

TRANCHES QUOTIENTS FAMILIAUX

0 < QF 1 < 500

501 < QF 2 < 800

801 < QF 3 < 1100

1101 < QF 4 < 1400

QF 5 > 1400

		2020/2021				2020/2021	
descriptifs des activités	Tarifs FERTOIS	Tarifs NON FERTOIS	descriptifs des activités	Tarifs FERTOIS	Tarifs NON FERTOIS	Tarifs FERTOIS	Tarifs NON FERTOIS
	1,00 €	1,20 €		60,00 €	72,00 €	300,00 €	360,00 €
	1,50 €	1,80 €		62,00 €	74,40 €	315,00 €	378,00 €
	2,00 €	2,40 €		64,00 €	76,80 €	330,00 €	396,00 €
	2,50 €	3,00 €		66,00 €	79,20 €	345,00 €	414,00 €
	3,00 €	3,60 €		68,00 €	81,60 €	360,00 €	432,00 €
	3,50 €	4,20 €		70,00 €	84,00 €	375,00 €	450,00 €
	4,00 €	4,80 €		72,00 €	86,40 €	390,00 €	468,00 €
	4,50 €	5,40 €		74,00 €	88,80 €	405,00 €	486,00 €
	5,00 €	6,00 €		76,00 €	91,20 €	420,00 €	504,00 €
	5,50 €	6,60 €		78,00 €	93,60 €	435,00 €	522,00 €
	6,00 €	7,20 €		80,00 €	96,00 €	450,00 €	540,00 €
	6,50 €	7,80 €		82,00 €	98,40 €	465,00 €	558,00 €
	7,00 €	8,40 €		84,00 €	100,80 €	480,00 €	576,00 €
	7,50 €	9,00 €		86,00 €	103,20 €	495,00 €	594,00 €
	8,00 €	9,60 €		88,00 €	105,60 €	510,00 €	612,00 €
	8,50 €	10,20 €		90,00 €	108,00 €	525,00 €	630,00 €
	9,00 €	10,80 €		92,00 €	110,40 €	540,00 €	648,00 €
	9,50 €	11,40 €		94,00 €	112,80 €	555,00 €	666,00 €
	10,00 €	12,00 €		96,00 €	115,20 €	570,00 €	684,00 €
	10,50 €	12,60 €		98,00 €	117,60 €	585,00 €	702,00 €
	11,00 €	13,20 €		100,00 €	120,00 €	600,00 €	720,00 €
	11,50 €	13,80 €		102,00 €	122,40 €	615,00 €	738,00 €
	12,00 €	14,40 €		104,00 €	124,80 €	630,00 €	756,00 €
	12,50 €	15,00 €		106,00 €	127,20 €	645,00 €	774,00 €
	13,00 €	15,60 €		108,00 €	129,60 €	660,00 €	792,00 €
	13,50 €	16,20 €		110,00 €	132,00 €	675,00 €	810,00 €
	14,00 €	16,80 €		112,00 €	134,40 €	690,00 €	828,00 €
	14,50 €	17,40 €		114,00 €	136,80 €	705,00 €	846,00 €
	15,00 €	18,00 €		116,00 €	139,20 €	720,00 €	864,00 €
	15,50 €	18,60 €		118,00 €	141,60 €	735,00 €	882,00 €
	16,00 €	19,20 €		120,00 €	144,00 €	750,00 €	900,00 €
	16,50 €	19,80 €		122,00 €	146,40 €	765,00 €	918,00 €
	17,00 €	20,40 €		124,00 €	148,80 €	780,00 €	936,00 €
	17,50 €	21,00 €		126,00 €	151,20 €	795,00 €	954,00 €
	18,00 €	21,60 €		128,00 €	153,60 €	810,00 €	972,00 €
	18,50 €	22,20 €		130,00 €	156,00 €	825,00 €	990,00 €
	19,00 €	22,80 €		132,00 €	158,40 €	840,00 €	1 008,00 €
	19,50 €	23,40 €		134,00 €	160,80 €	855,00 €	1 026,00 €
	20,00 €	24,00 €		136,00 €	163,20 €	870,00 €	1 044,00 €
	20,50 €	24,60 €		138,00 €	165,60 €	885,00 €	1 062,00 €
	21,00 €	25,20 €		140,00 €	168,00 €	900,00 €	1 080,00 €
	21,50 €	25,80 €		142,00 €	170,40 €	915,00 €	1 098,00 €
	22,00 €	26,40 €		144,00 €	172,80 €	930,00 €	1 116,00 €
	22,50 €	27,00 €		146,00 €	175,20 €	945,00 €	1 134,00 €
	23,00 €	27,60 €		148,00 €	177,60 €	960,00 €	1 152,00 €
	23,50 €	28,20 €		150,00 €	180,00 €	975,00 €	1 170,00 €
	24,00 €	28,80 €		152,00 €	182,40 €	990,00 €	1 188,00 €
	24,50 €	29,40 €		154,00 €	184,80 €	1 005,00 €	1 206,00 €
	25,00 €	30,00 €		156,00 €	187,20 €	1 020,00 €	1 224,00 €
	25,50 €	30,60 €		158,00 €	189,60 €	1 035,00 €	1 242,00 €
	26,00 €	31,20 €		160,00 €	192,00 €	1 050,00 €	1 260,00 €
	26,50 €	31,80 €		162,00 €	194,40 €	1 065,00 €	1 278,00 €
	27,00 €	32,40 €		164,00 €	196,80 €	1 080,00 €	1 296,00 €
	27,50 €	33,00 €		166,00 €	199,20 €	1 095,00 €	1 314,00 €
	28,00 €	33,60 €		168,00 €	201,60 €	1 110,00 €	1 332,00 €
	28,50 €	34,20 €		170,00 €	204,00 €	1 125,00 €	1 350,00 €
	29,00 €	34,80 €		172,00 €	206,40 €	1 140,00 €	1 368,00 €

ACTIVITES :

ticket sport, soirées, sorties, week end, autres ...

ACTIVITES :

mini camp, séjours, autres ...

ACTIVITES : ticket sport, soirées, sorties, week end, autres ...	29,50 €	35,40 €	ACTIVITES : mini camp, séjours, autres ...	174,00 €	208,80 €	1 155,00 €	1 386,00 €
	30,00 €	36,00 €		176,00 €	211,20 €	1 170,00 €	1 404,00 €
	30,50 €	36,60 €		178,00 €	213,60 €	1 185,00 €	1 422,00 €
	31,00 €	37,20 €		180,00 €	216,00 €	1 200,00 €	1 440,00 €
	31,50 €	37,80 €		182,00 €	218,40 €	1 215,00 €	1 458,00 €
	32,00 €	38,40 €		184,00 €	220,80 €	1 230,00 €	1 476,00 €
	32,50 €	39,00 €		186,00 €	223,20 €	1 245,00 €	1 494,00 €
	33,00 €	39,60 €		188,00 €	225,60 €	1 260,00 €	1 512,00 €
	33,50 €	40,20 €		190,00 €	228,00 €	1 275,00 €	1 530,00 €
	34,00 €	40,80 €		192,00 €	230,40 €	1 290,00 €	1 548,00 €
	34,50 €	41,40 €		194,00 €	232,80 €	1 305,00 €	1 566,00 €
	35,00 €	42,00 €		196,00 €	235,20 €	1 320,00 €	1 584,00 €
	35,50 €	42,60 €		198,00 €	237,60 €	1 335,00 €	1 602,00 €
	36,00 €	43,20 €		200,00 €	240,00 €	1 350,00 €	1 620,00 €
	36,50 €	43,80 €		202,00 €	242,40 €	1 365,00 €	1 638,00 €
	37,00 €	44,40 €		204,00 €	244,80 €	1 380,00 €	1 656,00 €
	37,50 €	45,00 €		206,00 €	247,20 €	1 395,00 €	1 674,00 €
	38,00 €	45,60 €		208,00 €	249,60 €	1 410,00 €	1 692,00 €
	38,50 €	46,20 €		210,00 €	252,00 €	1 425,00 €	1 710,00 €
	39,00 €	46,80 €		212,00 €	254,40 €	1 440,00 €	1 728,00 €
	39,50 €	47,40 €		214,00 €	256,80 €	1 455,00 €	1 746,00 €
	40,00 €	48,00 €		216,00 €	259,20 €	1 470,00 €	1 764,00 €
	40,50 €	48,60 €		218,00 €	261,60 €	1 485,00 €	1 782,00 €
	41,00 €	49,20 €		220,00 €	264,00 €	1 500,00 €	1 800,00 €
	41,50 €	49,80 €		222,00 €	266,40 €	1 515,00 €	1 818,00 €
	42,00 €	50,40 €		224,00 €	268,80 €	1 530,00 €	1 836,00 €
	42,50 €	51,00 €		226,00 €	271,20 €	1 545,00 €	1 854,00 €
	43,00 €	51,60 €		228,00 €	273,60 €	1 560,00 €	1 872,00 €
	43,50 €	52,20 €		230,00 €	276,00 €	1 575,00 €	1 890,00 €
	44,00 €	52,80 €		232,00 €	278,40 €	1 590,00 €	1 908,00 €
	44,50 €	53,40 €		234,00 €	280,80 €	1 605,00 €	1 926,00 €
	45,00 €	54,00 €		236,00 €	283,20 €	1 620,00 €	1 944,00 €
	45,50 €	54,60 €		238,00 €	285,60 €	1 635,00 €	1 962,00 €
	46,00 €	55,20 €		240,00 €	288,00 €	1 650,00 €	1 980,00 €
	46,50 €	55,80 €		242,00 €	290,40 €	1 665,00 €	1 998,00 €
	47,00 €	56,40 €		244,00 €	292,80 €	1 680,00 €	2 016,00 €
	47,50 €	57,00 €		246,00 €	295,20 €	1 695,00 €	2 034,00 €
	48,00 €	57,60 €		248,00 €	297,60 €	1 710,00 €	2 052,00 €
	48,50 €	58,20 €		250,00 €	300,00 €	1 725,00 €	2 070,00 €
	49,00 €	58,80 €		252,00 €	302,40 €	1 740,00 €	2 088,00 €
	49,50 €	59,40 €		254,00 €	304,80 €	1 755,00 €	2 106,00 €
	50,00 €	60,00 €		256,00 €	307,20 €	1 770,00 €	2 124,00 €
	50,50 €	60,60 €		258,00 €	309,60 €	1 785,00 €	2 142,00 €
	51,00 €	61,20 €		260,00 €	312,00 €	1 800,00 €	2 160,00 €
	51,50 €	61,80 €		262,00 €	314,40 €	1 815,00 €	2 178,00 €
	52,00 €	62,40 €		264,00 €	316,80 €	1 830,00 €	2 196,00 €
	52,50 €	63,00 €		266,00 €	319,20 €	1 845,00 €	2 214,00 €
	53,00 €	63,60 €		268,00 €	321,60 €	1 860,00 €	2 232,00 €
53,50 €	64,20 €	270,00 €	324,00 €	1 875,00 €	2 250,00 €		
54,00 €	64,80 €	272,00 €	326,40 €	1 890,00 €	2 268,00 €		
54,50 €	65,40 €	274,00 €	328,80 €	1 905,00 €	2 286,00 €		
55,00 €	66,00 €	276,00 €	331,20 €	1 920,00 €	2 304,00 €		
55,50 €	66,60 €	278,00 €	333,60 €	1 935,00 €	2 322,00 €		
56,00 €	67,20 €	280,00 €	336,00 €	1 950,00 €	2 340,00 €		
56,50 €	67,80 €	282,00 €	338,40 €	1 965,00 €	2 358,00 €		
57,00 €	68,40 €	284,00 €	340,80 €	1 980,00 €	2 376,00 €		
57,50 €	69,00 €	286,00 €	343,20 €	1 995,00 €	2 394,00 €		
58,00 €	69,60 €	288,00 €	345,60 €	2 010,00 €	2 412,00 €		
58,50 €	70,20 €	290,00 €	348,00 €	2 025,00 €	2 430,00 €		
59,00 €	70,80 €	292,00 €	350,40 €	2 040,00 €	2 448,00 €		
59,50 €	71,40 €	294,00 €	352,80 €	2 055,00 €	2 466,00 €		
60,00 €	72,00 €	296,00 €	355,20 €	2 070,00 €	2 484,00 €		
Activités exceptionnelles	Séjour éducatif "Défi de l'Allianceé"					45 €	

		2021/2022				2021/2022	
descriptifs des activités	Tarifs FERTOIS	Tarifs NON FERTOIS	descriptifs des activités	Tarifs FERTOIS	Tarifs NON FERTOIS	Tarifs FERTOIS	Tarifs NON FERTOIS
ACTIVITES : ticket sport, soirées, sorties, week end, mini camp, séjours, autres ...	1,00 €	1,20 €	ACTIVITES : ticket sport, soirées, sorties, week end, mini camp, séjours, autres ...	60,00 €	73,40 €	300,00 €	367,20 €
	1,50 €	1,80 €		62,00 €	75,90 €	315,00 €	385,60 €
	2,00 €	2,50 €		64,00 €	78,30 €	330,00 €	403,90 €
	2,50 €	3,00 €		66,00 €	80,80 €	345,00 €	422,30 €
	3,00 €	3,70 €		68,00 €	83,20 €	360,00 €	440,60 €
	3,50 €	4,30 €		70,00 €	85,70 €	375,00 €	459,00 €
	4,00 €	4,90 €		72,00 €	88,10 €	390,00 €	477,40 €
	4,50 €	5,50 €		74,00 €	90,60 €	405,00 €	495,70 €
	5,00 €	6,10 €		76,00 €	93,00 €	420,00 €	514,10 €
	5,50 €	6,70 €		78,00 €	95,50 €	435,00 €	532,40 €
	6,00 €	7,30 €		80,00 €	97,90 €	450,00 €	550,80 €
	6,50 €	8,00 €		82,00 €	100,40 €	465,00 €	569,20 €
	7,00 €	8,60 €		84,00 €	102,80 €	480,00 €	587,50 €
	7,50 €	9,20 €		86,00 €	105,30 €	495,00 €	605,90 €
	8,00 €	9,80 €		88,00 €	107,70 €	510,00 €	624,20 €
	8,50 €	10,40 €		90,00 €	110,20 €	525,00 €	642,60 €
	9,00 €	11,00 €		92,00 €	112,60 €	540,00 €	661,00 €
	9,50 €	11,60 €		94,00 €	115,10 €	555,00 €	679,30 €
	10,00 €	12,20 €		96,00 €	117,50 €	570,00 €	697,70 €
	10,50 €	12,80 €		98,00 €	119,90 €	585,00 €	716,00 €
	11,00 €	13,50 €		100,00 €	112,40 €	600,00 €	734,40 €
	11,50 €	14,10 €		102,00 €	124,80 €	615,00 €	752,80 €
	12,00 €	14,70 €		104,00 €	127,30 €	630,00 €	771,10 €
	12,50 €	15,30 €		106,00 €	129,70 €	645,00 €	789,50 €
	13,00 €	15,90 €		108,00 €	132,20 €	660,00 €	807,80 €
	13,50 €	16,50 €		110,00 €	134,60 €	675,00 €	826,20 €
	14,00 €	17,10 €		112,00 €	137,10 €	690,00 €	844,60 €
	14,50 €	17,70 €		114,00 €	139,50 €	705,00 €	862,90 €
	15,00 €	18,40 €		116,00 €	142,00 €	720,00 €	881,30 €
	15,50 €	19,00 €		118,00 €	144,40 €	735,00 €	899,60 €
16,00 €	19,60 €	120,00 €	146,90 €	750,00 €	918,00 €		
16,50 €	20,20 €	122,00 €	149,30 €	765,00 €	936,40 €		
17,00 €	20,80 €	124,00 €	151,80 €	780,00 €	954,70 €		
17,50 €	21,40 €	126,00 €	154,20 €	795,00 €	973,00 €		
18,00 €	22,00 €	128,00 €	156,70 €	810,00 €	991,40 €		
18,50 €	22,60 €	130,00 €	159,10 €	825,00 €	1 009,80 €		
19,00 €	22,30 €	132,00 €	161,60 €	840,00 €	1 028,20 €		
19,50 €	23,90 €	134,00 €	164,00 €	855,00 €	1 046,50 €		
20,00 €	24,50 €	136,00 €	166,50 €	870,00 €	1 064,90 €		
20,50 €	25,10 €	138,00 €	168,90 €	885,00 €	1 083,20 €		
21,00 €	25,70 €	140,00 €	171,40 €	900,00 €	1 101,60 €		
21,50 €	26,30 €	142,00 €	173,80 €	915,00 €	1 120,00 €		
22,00 €	26,90 €	144,00 €	176,30 €	930,00 €	1 138,30 €		
22,50 €	27,50 €	146,00 €	178,70 €	945,00 €	1 156,70 €		
23,00 €	28,10 €	148,00 €	181,10 €	960,00 €	1 175,00 €		
23,50 €	28,80 €	150,00 €	183,60 €	975,00 €	1 193,40 €		
24,00 €	29,40 €	152,00 €	186,00 €	990,00 €	1 211,80 €		

	24,50 €	30,00 €		154,00 €	188,50 €	1 005,00 €	1 230,10 €
	25,00 €	30,60 €		156,00 €	190,90 €	1 020,00 €	1 248,50 €
	25,50 €	31,20 €		158,00 €	193,40 €	1 035,00 €	1 266,80 €
	26,00 €	31,80 €		160,00 €	195,80 €	1 050,00 €	1 285,20 €
	26,50 €	32,40 €		162,00 €	198,30 €	1 065,00 €	1 303,60 €
	27,00 €	33,00 €		164,00 €	200,70 €	1 080,00 €	1 321,90 €
	27,50 €	33,70 €		166,00 €	203,20 €	1 095,00 €	1 340,30 €
	28,00 €	34,30 €		168,00 €	205,60 €	1 110,00 €	1 358,60 €
	28,50 €	34,90 €		170,00 €	108,10 €	1 125,00 €	1 377,00 €
	29,00 €	35,50 €		172,00 €	210,50 €	1 140,00 €	1 395,40 €
	29,50 €	36,10 €		174,00 €	213,00 €	1 155,00 €	1 413,70 €
	30,00 €	36,70 €		176,00 €	215,40 €	1 170,00 €	1 432,10 €
	30,50 €	37,30 €		178,00 €	217,90 €	1 185,00 €	1 450,40 €
	31,00 €	37,90 €		180,00 €	220,30 €	1 200,00 €	1 468,80 €
	31,50 €	38,60 €		182,00 €	222,80 €	1 215,00 €	1 487,20 €
	32,00 €	39,20 €		184,00 €	225,20 €	1 230,00 €	1 505,50 €
	32,50 €	39,80 €		186,00 €	227,70 €	1 245,00 €	1 523,90 €
	33,00 €	40,40 €		188,00 €	230,10 €	1 260,00 €	1 542,20 €
	33,50 €	41,00 €		190,00 €	232,60 €	1 275,00 €	1 560,60 €
	34,00 €	41,60 €		192,00 €	235,00 €	1 290,00 €	1 579,00 €
	34,50 €	42,20 €		194,00 €	237,50 €	1 305,00 €	1 597,30 €
	35,00 €	42,80 €		196,00 €	239,90 €	1 320,00 €	1 615,70 €
	35,50 €	43,40 €		198,00 €	242,30 €	1 335,00 €	1 634,00 €
	36,00 €	44,10 €		200,00 €	244,80 €	1 350,00 €	1 652,40 €
	36,50 €	44,70 €		202,00 €	247,20 €	1 365,00 €	1 670,80 €
	37,00 €	45,30 €		204,00 €	249,70 €	1 380,00 €	1 689,10 €
	37,50 €	45,90 €		206,00 €	252,10 €	1 395,00 €	1 707,50 €

descriptifs des activités	2021/2022		descriptifs des activités	2021/2022		2021/2022	
	Tarifs FERTOIS	Tarifs NON FERTOIS		Tarifs FERTOIS	Tarifs NON FERTOIS	Tarifs FERTOIS	Tarifs NON FERTOIS
ACTIVITES : ticket sport, soirées, sorties, week end, mini camp, séjours, autres ...	38,00 €	46,50 €	ACTIVITES : ticket sport, soirées, sorties, week end, mini camp, séjours, autres ...	208,00 €	254,60 €	1 410,00 €	1 725,80 €
	38,50 €	47,10 €		210,00 €	257,00 €	1 425,00 €	1 744,20 €
	39,00 €	47,70 €		212,00 €	259,50 €	1 440,00 €	1 762,60 €
	39,50 €	48,30 €		214,00 €	261,90 €	1 455,00 €	1 780,90 €
	40,00 €	49,00 €		216,00 €	264,40 €	1 470,00 €	1 799,30 €
	40,50 €	49,60 €		218,00 €	266,80 €	1 485,00 €	1 817,60 €
	41,00 €	50,20 €		220,00 €	269,30 €	1 500,00 €	1 836,00 €
	41,50 €	50,80 €		222,00 €	271,70 €	1 515,00 €	1 854,40 €
	42,00 €	51,40 €		224,00 €	274,20 €	1 530,00 €	1 872,70 €
	42,50 €	52,00 €		226,00 €	276,60 €	1 545,00 €	1 891,10 €
	43,00 €	52,60 €		228,00 €	279,10 €	1 560,00 €	1 909,40 €
	43,50 €	53,20 €		230,00 €	281,50 €	1 575,00 €	1 927,80 €
	44,00 €	53,90 €		232,00 €	294,00 €	1 590,00 €	1 946,20 €
	44,50 €	54,50 €		234,00 €	286,40 €	1 605,00 €	1 964,50 €
	45,00 €	55,10 €		236,00 €	288,90 €	1 620,00 €	1 982,90 €
	45,50 €	55,70 €		238,00 €	291,30 €	1 635,00 €	2 001,20 €
	46,00 €	56,30 €		240,00 €	293,80 €	1 650,00 €	2 019,60 €
	46,50 €	56,90 €		242,00 €	296,20 €	1 665,00 €	2 038,00 €
	47,00 €	57,50 €		244,00 €	298,70 €	1 680,00 €	2 056,30 €
	47,50 €	58,10 €		246,00 €	301,10 €	1 695,00 €	2 074,70 €
	48,00 €	58,70 €		248,00 €	303,50 €	1 710,00 €	2 093,00 €
	48,50 €	59,40 €		250,00 €	306,00 €	1 725,00 €	2 111,40 €
	49,00 €	60,00 €		252,00 €	308,40 €	1 740,00 €	2 129,80 €
	49,50 €	60,60 €		254,00 €	310,90 €	1 755,00 €	2 148,10 €
	50,00 €	61,20 €		256,00 €	313,30 €	1 770,00 €	2 166,50 €
	50,50 €	61,80 €		258,00 €	315,80 €	1 785,00 €	2 184,80 €
	51,00 €	62,40 €		260,00 €	318,20 €	1 800,00 €	2 203,20 €
	51,50 €	63,00 €		262,00 €	320,70 €	1 815,00 €	2 221,60 €
	52,00 €	63,60 €		264,00 €	323,10 €	1 830,00 €	2 239,90 €
	52,50 €	64,30 €		266,00 €	325,60 €	1 845,00 €	2 258,30 €
	53,00 €	64,90 €		268,00 €	328,00 €	1 860,00 €	2 276,60 €
	53,50 €	65,50 €		270,00 €	330,50 €	1 875,00 €	2 295,00 €
	54,00 €	66,10 €		272,00 €	332,90 €	1 890,00 €	2 313,40 €
54,50 €	66,70 €	274,00 €	335,40 €	1 905,00 €	2 331,70 €		
55,00 €	67,30 €	276,00 €	337,80 €	1 920,00 €	2 350,10 €		
55,50 €	67,90 €	278,00 €	340,30 €	1 935,00 €	2 368,40 €		
56,00 €	68,50 €	280,00 €	342,70 €	1 950,00 €	2 386,80 €		
56,50 €	69,20 €	282,00 €	345,20 €	1 965,00 €	2 405,20 €		
57,00 €	69,80 €	284,00 €	347,60 €	1 980,00 €	2 423,50 €		
57,50 €	70,40 €	286,00 €	350,10 €	1 995,00 €	2 441,90 €		
58,00 €	71,00 €	288,00 €	352,50 €	2 010,00 €	2 460,20 €		
58,50 €	71,60 €	290,00 €	355,00 €	2 025,00 €	2 478,60 €		
59,00 €	72,20 €	292,00 €	357,40 €	2 040,00 €	2 497,00 €		
59,50 €	72,80 €	294,00 €	359,90 €	2 055,00 €	2 515,30 €		
60,00 €	73,40 €	296,00 €	362,30 €	2 070,00 €	2 533,70 €		
Activités exceptionnelles	Séjour éducatif "Défi de l'Allianceé					45 €	

	Tarifs 2020/2021				Tarifs 2021/2022			
	Enfant		Adulte		Enfant		Adulte	
	Fertois	Non Fertois	Fertois	Non Fertois	Fertois	Non Fertois	Fertois	Non Fertois
ECOLE DE MUSIQUE - Applicable à compter du 01/07/2021								
Eveil musical (45 min collectif) Petits-Moyens	123,00 €	156,00 €			123,00 €	159,00 €		
Formation musicale	123,00 €	156,00 €	183,00 €	231,00 €	123,00 €	159,00 €	183,00 €	237,00 €
Eveil musique et danse (45 min collectif-2 professeurs)	123,00 €	156,00 €			123,00 €	159,00 €		
INSTRUMENTS, PAR AN								
Initiation instrumentale collective - dalle découverte	99,00 €	123,00 €			99,00 €	126,00 €		
Cours d'instrument 1er cycle ou 2ème cycle, 30 minutes	285,00 €	360,00 €	363,00 €	396,00 €	285,00 €	366,00 €	363,00 €	405,00 €
Cours d'instrument 2ème cycle, 45 minutes	318,00 €	399,00 €	429,00 €	468,00 €	318,00 €	405,00 €	429,00 €	477,00 €
LOCATION D'INSTRUMENTS								
* 1ère année (Fertois et non fertois)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
* 2ème et 3ème année (Fertois et non fertois)	90,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €	93,00 €	90,00 €	93,00 €
* Au delà de la 3ème année (Fertois et non fertois)	123,00 €	123,00 €	123,00 €	123,00 €	123,00 €	126,00 €	123,00 €	126,00 €
ATELIERS CHANTS COLLECTIFS 7-11 ans et ados (+ 12 ans)	45,00 €	54,00 €	54,00 €	66,00 €	45,00 €	57,00 €	54,00 €	69,00 €
ATTENTION : tous les tarifs doivent être divisibles par 3 (paiement au trimestre)								
Prises en charge par l'Amicale :								
- sur tous les tarifs : 10 % pour une personne seule, couple 20%.								
Réductions :								
Pour les élèves inscrits à l'orchestre Harmonie et Symphonique du Perche Sarthois								
* 1ère année : 75 % de réduction sur cotisation								
* 2ème année : 50 % de réduction sur cotisation								
* 3ème année et les suivantes : 25 % de réduction sur cotisation								
Pour les élèves pratiquant plusieurs activités artistes								
* 2ème activité : 20% sur la cotisation la moins élevée								
* à partir de la 3ème activité : 10% sur la cotisation la moins élevée								
Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles.								
ESCAL - Location des salles (tarifs applicables à compter du 1/07/2021)	Tarifs 2020/2021		Tarifs 2021/2022					
Location de salle aux utilisateurs non associatifs, cotisation annuelle	Fertois	Non Fertois	Fertois	Non Fertois				
Forfait 5H /semaine	120,00 €	167,00 €	120,00 €	169,00 €				
Pour 1H supplémentaire	26,00 €	27,00 €	26,00 €	30,00 €				

VENTE D'HERBE ET LOCATION DE PARCELLES POUR L'ANNEE 2021

Le Conseil municipal, (M. Emmanuel BOIS concerné par ce dossier n'a pas pris part au vote),
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Maire,

Des terrains propriétés de la ville et réservés pour des aménagements ou constructions futures font l'objet, chaque année, de ventes d'herbe ou de locations de parcelles.

Un état des ventes d'herbe et des locations sera arrêté par le Conseil municipal.

Après en avoir délibéré,

VALIDE les tarifs suivants :

Reçu en
Sous-Préfecture le
18 Dec 2020

Pour les ventes d'herbe 2020

- **Le GAEC Montreteau à La Ferté-Bernard**, qui exploite les parcelles C n° 238 devra verser la somme de **337,59 €** (*3ha 87a 68ca x 87,08€ l'hectare*).
- **M. Gilles CORBIN, « L'Argencière » à la Chapelle du Bois**, qui exploite les parcelles ZD n° 77, 323, 218, 317 devra verser la somme de **980,36 €** (*11ha 25a 81ca x 87,08€ l'hectare*).

Pour les locations 2020

- * **Le GAEC Montreteau à La Ferté-Bernard**, qui exploite les parcelles D n° 864, 866 et 868, devra verser la somme de **622,99 €** (*5ha 61a x 5 quintaux x 22,21€ l'hectare*).
- * **M. Yves FOUASNON « La Grande Pointe » à La Ferté-Bernard**, qui exploite les parcelles ZD n° 71, devra verser la somme de **259,63 €** (*2ha 33a 80ca x 5 quintaux x 22,21€ l'hectare*).
- * **M. Philippe TOURNAT, « La Rivière » à Cherré**, qui exploite les parcelles C n° 172, 23 et 26 (*sur la commune de Cherré*), devra verser la somme de **661,95 €** (*5ha 96a 08ca x 5 quintaux x 22,21€ l'hectare*).
- * **M. Philippe TOURNAT, « La Rivière » à Cherré**, qui exploite les parcelles C n° 126, 127, 135, 136, 164 et D n° 279 et 564 (*sur la commune de Cherré*), devra verser la somme de **1 932,32 €** (*17ha 40a 05ca x 5 quintaux x 22,21€ l'hectare*).

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

CESSION DES BATIMENTS ECONOMIQUES CCHS – REMBOURSEMENT DES FRAIS SUPPORTES PAR LA COMMUNE DEPUIS LA VENTE DE CERTAINS BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Maire,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2017 et sous l'effet de la loi NOTRe, la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise est compétente en matière de développement économique,

Considérant que fin 2018 des actes de cessions ont été signés avec effet légal au 1^{er} janvier 2017. Un tableau de synthèse recettes/dépenses était joint aux actes notariés et arrêté au 31 octobre 2018,

Considérant que par délibération du 16 décembre 2019, une régularisation des frais supportés par la commune et des recettes encaissées par cette dernière a été effectuée pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019,

Il convient de délibérer pour régulariser les dépenses supportées par la commune pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 30 novembre 2020. Un nouvel état sera donc arrêté comme suit :

A récupérer auprès de la CCHS :

- Bâtiment Synergie Parc : 15 588,27 €.

Reçu en
Sous-Préfecture le
18 Dec 2020

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints :

- A émettre un titre de recettes d'un montant de 15 588,27 € auprès de la CCHS pour les frais supportés par la commune,
- A signer tous documents découlant de cette action.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0